

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

# BULLETIN DE DOCUMENTATION



24<sup>e</sup> Année

31 JUILLET 1968

N° 7

## SOMMAIRE

1) Mémorial (mois de juillet) . . . . .	2
2) Chambre des Députés (mois de juillet) . . . . .	3
3) Le IV <sup>e</sup> Congrès International de l'Acier à Luxembourg . . . . .	4
4) L'Institution d'une Inspection Générale des Finances . . . . .	7
5) Le Remembrance Day 1968 . . . . .	12
6) M. Joseph Bech proclamé Docteur honoris causa de l'Université d'Innsbruck . . . . .	13
7) Déclaration de la Commission des Communautés Européennes . . . . .	15
8) Les Comptes nationaux de 1965 du Grand-Duché . . . . .	17
9) Le Congrès de la Fédération Européenne des Clubs Soroptimistes à Luxembourg . . . . .	22
10) Le Conseil de Gouvernement (Réunions de juillet) . . . . .	25
11) Nouvelles diverses . . . . .	25
12) Le Mois en Luxembourg (mois de juillet) . . . . .	32

# Mémorial

(mois de juillet)

## Ministère d'Etat.

Un règlement grand-ducal du 5 juillet 1968 modifie l'article 19 (1) du règlement grand-ducal du 24 mars 1965 sur les frais de route et de séjour ainsi que sur les indemnités de déménagement des fonctionnaires et employés de l'Etat, tel qu'il a été modifié. (page 571)

\*

## Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 8 juin 1968 porte approbation de la Convention européenne d'établissement des sociétés, en date, à Strasbourg, du 20 janvier 1966. (page 510)

La loi du 8 juin 1968 porte approbation de la Convention européenne d'établissement, signée à Paris, le 13 décembre 1955. (page 526)

La loi du 4 juillet 1968 porte introduction dans la législation nationale de la loi uniforme sur les chèques et sa mise en vigueur. (page 550)

La loi du 5 juillet 1968 porte approbation de la Convention de sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Confédération suisse, signée à Luxembourg, le 3 juin 1967. (page 598)

\*

## Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Un règlement grand-ducal du 14 juin 1968 concerne l'exécution du projet de remembrement envisagé dans les localités de Wecker et de Hagelsdorf. (page 520)

Un règlement grand-ducal du 14 juin 1968 concerne l'exécution du projet de remembrement envisagé dans les localités de Hupperdange et de Grindhausen. (page 520)

Un règlement ministériel du 18 juillet 1968 fixe la date limite d'arrachage ou de destruction des fanes de pommes de terre des cultures destinées à la production des plants pour l'année 1968. (page 589)

\*

## Ministère du Budget.

Un règlement grand-ducal du 8 juin 1968 porte mise en vigueur des articles 5, 6, 7, 12, alinéas 1 et 2, 13, 14, 16, 17 et 18 de la loi du 19 février 1931 concernant l'organisation de la chambre des comptes et de la recette générale. (page 517)

\*

## Ministère de l'Economie Nationale et de l'Energie.

Un règlement grand-ducal du 29 juin 1968 détermine les conditions d'admission, de nomination et de promotion du personnel des cadres prévus par la

loi du 14 décembre 1967 portant institution d'un poste de commissaire du Gouvernement, portant création d'un service de l'énergie de l'Etat et concernant l'exploitation des centrales d'Esch-sur-Sûre et de Rosport. (page 578)

\*

## Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 3 juillet 1968 porte a) nouvelle fixation des indemnités des jurys d'examen pour l'obtention des brevets d'instituteur; b) suppression des droits d'examen pour l'obtention des brevets d'instituteur. (page 522)

Un règlement grand-ducal du 5 juillet 1968 fixe le programme du premier examen pour la candidature en philosophie et lettres préparatoires au doctorat en philosophie et lettres. (page 538)

Un règlement grand-ducal du 5 juillet 1968 fixe le programme de l'examen pour la candidature en philosophie et lettres préparatoires à l'étude du droit. (page 539)

Un règlement ministériel du 8 juillet 1968 fixe les rémunérations de certains chargés de cours de l'enseignement. (page 584)

Un règlement grand-ducal du 12 juillet 1968 porte création d'un Collège d'enseignement moyen à Dudelange. (page 608)

\*

## Ministère de l'Intérieur.

Un règlement grand-ducal du 26 juin 1968 concerne l'exercice de la pêche dans la Moselle et la Sûre formant frontière entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne. (page 545)

Un règlement ministériel du 9 juillet 1968 concerne l'ouverture de la chasse. (page 584)

\*

## Ministère de la Justice.

La loi du 8 juin 1968 porte amnistie des condamnations encourues lors du service militaire obligatoire par les conscrits. (page 517)

\*

## Ministère des Transports, des Postes et des Télécommunications.

La loi du 26 juin 1968 modifie et complète la loi du 22 juillet 1963 relative à l'aménagement et à l'exploitation d'un port fluvial sur la Moselle. (page 521)

Un règlement grand-ducal du 22 juin 1968 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques. (page 541)

## Ministère des Travaux Publics.

La loi du 27 juin 1968 autorise le Gouvernement à faire procéder à l'agrandissement et à l'ameublement du lycée de jeunes filles à Esch-sur-Alzette, y compris l'aménagement des alentours. (page 537)

La loi du 27 juin 1968 autorise le Gouvernement à faire procéder à la construction, à l'équipement et à l'ameublement d'un bâtiment scolaire pour le collège d'enseignement moyen à Pétange, y compris l'aménagement des alentours. (page 569)

La loi du 27 juin 1968 autorise le Gouvernement à faire procéder à la construction, à l'équipement et à l'ameublement d'un bâtiment scolaire pour le collège d'enseignement moyen à Luxembourg, y compris l'aménagement des alentours. (page 570)

\*

## Ministère du Trésor.

Un règlement grand-ducal du 5 juillet 1968 fixe les jours et heures d'ouverture des bureaux de recette de l'administration de l'enregistrement et des domaines. (page 540)

Un règlement grand-ducal du 12 juillet 1968 modifie le règlement grand-ducal du 25 janvier 1968 portant exécution de l'article 142 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 571)

Un règlement grand-ducal du 12 juillet 1968 fixe la valeur locative de l'habitation occupée en vertu du droit de propriété ou occupée à titre ou en vertu d'un droit de jouissance viager ou légal. (page 586)

Un règlement ministériel du 16 juillet 1968 porte nouvelle fixation du tarif des frais de poursuite en matière de recouvrement des impôts, des droits et taxes d'accise ainsi que des cotisations, droits et taxes dont la perception est confiée à l'administration des contributions. (page 588)

## Chambre des Députés

(mois de juillet)

2 juillet : 69<sup>e</sup> séance publique. — Nomination d'un greffier adjoint. — Projet de loi ayant pour objet deux points : 1) la modification des articles 1<sup>er</sup>, 3, 7, 19, 20 et 21 de la loi du 2 juin 1962 déterminant les conditions d'accès et d'exercice de certaines professions ainsi que celles de la constitution et de la gestion d'entreprises, de même que la mise en application des directives du Conseil de la Communauté Economique Européenne en matière d'établissement et de libre prestation de services; 2) la modification de l'alinéa 2 du paragraphe 5 de l'ordonnance du 8 décembre 1959 concernant l'impôt sur le revenu des sociétés coopératives ainsi que le projet d'amendement à ce projet de loi (N<sup>o</sup> 1307). Vote sur les amendements et renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi portant : 1) modification des articles 100 et 101 de la loi du 31 juillet 1924 concernant la modification de la loi électorale; 2) abrogation de l'article 8 de la loi du 8 mai 1872 sur les droits et les devoirs des fonctionnaires de l'Etat (N<sup>o</sup> 1269). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale.

Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de l'Enseignement.

3 juillet : 70<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi portant : 1) modification des articles 100 et 101 de la loi du 31 juillet 1924 concernant la modification de la loi électorale; 2) abrogation de l'article 8 de la loi du 8 mai 1872 sur les droits et les devoirs des fonctionnaires de l'Etat

(N<sup>o</sup> 1296). Lecture et vote des articles. Renvoi du projet amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi autorisant le Gouvernement : 1) à émettre un ou plusieurs emprunts pour un montant global de 800 millions de francs dans l'intérêt du financement des investissements prévus au budget extraordinaire de l'Etat de 1968 et 2) à émettre un emprunt spécial et conditionnel tendant du fonds d'investissements publics scolaires (N<sup>o</sup> 1319). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

5 juillet : Réunion de la Commission des Transports.

9 juillet : 71<sup>e</sup> séance publique. — Déclaration de M. le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale concernant l'ajustement des rentes au niveau des salaires de 1965. — Projet de loi portant prorogation des mandats de certains délégués des organes de gestion de différents organismes de sécurité sociale régis par le Code des assurances sociales (N<sup>o</sup> 1322). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant création d'un lycée à Luxembourg (N<sup>o</sup> 1323). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des textes.

Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi portant modification de la loi du 6 juillet 1901 concernant l'organisation et les attributions du collège médical, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 13 juillet 1913 (N° 1314). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant institution d'une inspection générale des finances (N° 1193). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote.

Réunion de la Commission de l'Enseignement.  
— Réunion de la Commission des Affaires Economiques.

10 juillet : 72<sup>e</sup> séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur (N° 1297). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles et renvoi du projet amendé au Conseil d'Etat.

Réunion de la Commission des Traitements.

11 juillet : 73<sup>e</sup> séance publique. — Déclaration des fractions parlementaires au sujet de l'évolution politique en Tchécoslovaquie. — Fait personnel. — Projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter les articles 815, 832, 866, 2103 (3)

et 2109 du code civil (N° 1264). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi portant fixation des cadres du personnel des établissements technique et professionnel (N° 1243). Seconde lecture. Rapport de la commission des traitements. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi portant : 1) modification des articles 100 et 101 de la loi du 31 juillet 1924 concernant la modification de la loi électorale; 2) abrogation de l'article 8 de la loi du 8 mai 1872 sur les droits et les devoirs des fonctionnaires de l'Etat (N° 1269). Seconde lecture. Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le contrôle des entreprises d'assurances (N° 1008). Seconde lecture. Rapport de la commission des affaires économiques. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.

Réunion de la Commission des Bâtiments.

16 juillet : Réunion du Bureau de la Chambre. — Réunion de la Commission des Affaires Sociales.  
— Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

## Le IV<sup>e</sup> Congrès International de l'Acier à Luxembourg

Le IV<sup>e</sup> Congrès International de l'Acier a eu lieu à Luxembourg du 9 au 11 juillet 1968, sous le haut patronage de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse qui assistèrent à la séance solennelle d'ouverture du congrès. De très nombreuses personnalités du monde diplomatique, des Institutions européennes, de la vie politique et économique luxembourgeoise assistèrent à la séance d'ouverture du congrès, placé sous le thème « L'acier dans les industries chimiques; le comportement des aciers soumis à des sollicitations chimiques et physiques extrêmes ».

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par Monsieur Jean Rey, Président de la Commission des Communautés Européennes, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois, Monsieur P. Campilli, Président du Congrès, et Monsieur le Professeur Dr C. F. Freiherr von Weizsäcker, de l'Université de Hambourg, qui fit un discours sur le thème : « La recherche, problème d'éthique ».

Le dernier discours fut prononcé par Monsieur le Professeur R. Zoja du « Politecnico » de Milan, sur : « Le développement de la recherche ».

Nous reproduisons ci-après le texte des allocutions du Président de la Commission des Communautés Européennes et du Président du Gouvernement luxembourgeois :

**Allocution de M. Jean Rey,  
Président de la Commission des Communautés  
Européennes**

« Monseigneur,  
Madame,  
Messieurs les Ambassadeurs,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Monsieur le Président du Congrès,  
Mesdames, Messieurs,

En ouvrant cette séance inaugurale du IV<sup>e</sup> Congrès organisé par nos Communautés et qui a pour objet « l'acier dans l'industrie chimique », mon pre-



mier devoir est de saluer le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg et de les remercier de bien vouloir une fois de plus assister à la séance inaugurale de cette grande manifestation.

Monseigneur, votre présence dans cette réunion lui donne son importance et son caractère, et nous sommes frappés, mes collègues et moi, de voir une fois de plus que le Grand-Duc de Luxembourg et le chef d'État de ce pays s'intéressent non seulement à tous les problèmes qui concernent son pays, mais d'une façon si constante et depuis l'origine, à tout ce qui concerne les institutions européennes et le progrès de l'organisation de notre continent. Aussi voudrais-je dire à Leurs Altesses Royales combien nous sommes sensibles à leur présence et leur exprimer à la fois notre gratitude et notre respectueux et affectueux attachement.

Je me tourne ensuite vers Monsieur le Premier Ministre. Je veux vous dire, cher Monsieur Werner, combien nous sommes honorés de votre présence ici, et je voudrais dire non seulement au nom de mes prédécesseurs mais au nom de mes collègues aujourd'hui rassemblés dans cette Commission de 14 membres, combien nous sommes frappés de l'attention, du soin et de l'intérêt que votre Gouvernement et vous-même depuis tant d'années avez apporté à tous les problèmes qui ont concerné d'abord la Haute Autorité et notre Communauté européenne du charbon et de l'acier ici à Luxembourg, et maintenant l'ensemble de nos trois Communautés, en cours de fusion. De toutes les manières, vous nous avez témoigné votre sympathie et votre attachement, et vous nous avez beaucoup aidé à organiser les congrès précédents et celui-ci; je voulais vous en remercier, et vous remercier aussi de bien vouloir nous accueillir ce soir dans le cadre prestigieux et historique de la vieille abbaye d'Echternach.

Je voudrais ensuite rendre un hommage vibrant à la Haute Autorité dont nous sommes maintenant, mes collègues et moi, les successeurs. La Haute Autorité qui a été dans cette ville, depuis 1952, c'est-à-dire voilà déjà 16 ans, la première institution européenne, la première à organiser cette vie commune entre un organisme européen, les gouvernements de nos États membres et notre Parlement Européen que représente aujourd'hui ici Monsieur Bertrand. Tant d'initiatives ont été prises par la Haute Autorité que nous avons un devoir de gratitude à son égard et à l'égard de ses membres, qu'ils fassent encore partie de notre Exécutif ou qu'au contraire, pour des raisons diverses, ils n'en soient plus membres. A eux tous, je voudrais dire combien nous sommes impressionnés des services qu'a rendu cette première grande Institution européenne.

Au nombre de ces services, il y a l'organisation de ces congrès de l'acier dont le IV<sup>e</sup> commence aujourd'hui, initiative remarquable, bien organisée et bien conduite.

Je voudrais dire à Monsieur le Président Dino Del Bo, dernier Président de la Haute Autorité et Président de la séance inaugurale, ici même, du

III<sup>e</sup> Congrès en 1966, nos sentiments de gratitude pour l'œuvre qui a été accomplie par lui. Je suis certainement l'expression de mes collègues en général, et de mon collègue et ami Guido Colonna di Paliano ici présent et qui a maintenant dans notre maison la charge des grands problèmes industriels et notamment le secteur de la chimie et celui de l'acier, je suis certainement son expression comme la mienne en disant que notre présence ici indique la volonté de la Communauté fusionnée de poursuivre les grandes activités dont l'initiative revient à la Haute Autorité.

Bien sûr, notre optique sera légèrement différente. Nos amis de la Haute Autorité avaient, de par la construction même du Traité, un souci particulier dans le domaine du charbon et de l'acier. Notre optique est nécessairement plus large, puisque maintenant c'est l'ensemble des secteurs de l'industrie qui entre dans nos préoccupations. Mais déjà la Haute Autorité elle-même, débordant avec combien de raisons le cadre limité de ses activités, avait organisé ce Congrès qui touche à deux secteurs ressortissant l'un du traité C.E.C.A., et l'autre du traité de Rome. Quant à nous, je crois qu'il est bon de répéter que tout en ayant des préoccupations nécessairement plus générales que celles de nos prédécesseurs, nous continuerons avec la même ferveur et le même dynamisme à nous occuper des grands secteurs qui intéressent l'industrie de nos pays et la recherche scientifique.

Enfin, dans mes remerciements, je me tourne vers mon cher ami, le Président du Congrès, Président Campilli. Je dois dire à Monsieur le Professeur Campilli combien nous lui savons gré d'avoir bien voulu assumer la charge de la présidence de ce Congrès. Après Monsieur Jeanneney, après Monsieur Etzel, après Monsieur Moens de Fernig, voilà que Monsieur Campilli assure la présidence de ce Congrès, fort de l'autorité considérable qu'il s'est acquise par tant de charges publiques dans son pays, fort aussi de son expérience communautaire comme Président de la Banque européenne d'investissements — vous avez été le premier président de notre grande institution, cher Monsieur Campilli.

Et maintenant je devrais peut-être dire quelque chose du fond de ces travaux et je vais m'en garder, parce que je ne veux pas trop allonger cette première allocution, ni non plus empiéter sur ce qui sera dit par ceux qui sont les véritables organisateurs des travaux du Congrès lui-même.

Je me bornerai à trois remarques. La première c'est que le Congrès se tient à la frontière de deux grands secteurs industriels, tous les deux en expansion; mais avec des tâches et des sorts distincts. Il se situe également à la frontière entre les problèmes de la recherche et les problèmes de l'industrie, et il traite ainsi de problèmes qui sont tout à fait à l'avant-plan de nos soucis et de nos curiosités intellectuelles, économiques et politiques dans le temps que nous vivons.

Ma seconde remarque est que sans doute le développement de tout ce dont on va parler durant ces

**Allocution de M. Pierre Werner,  
Ministre d'Etat, Président du Gouvernement  
luxembourgeois**

trois journées, ce développement n'est possible que dans un cadre plus grand que le cadre national et par conséquent pour nous, dans le cadre européen. Pour l'acier; les barrières douanières ont cessé d'exister depuis bien longtemps, tandis que pour la chimie ce qui en restait est tombé il y a quelque jours, le 1<sup>er</sup> juillet. Mais l'existence d'un grand marché ne suffit pas, il faut encore que ce grand marché soit organisé et c'est là particulièrement que doit s'inscrire la tâche des pouvoirs publics, la tâche de l'Exécutif européen. Nous ne pouvons pas dormir sur ce succès du 1<sup>er</sup> juillet, nous devons nécessairement faire en sorte que nos chercheurs et nos industries disposent de moyens organisés à l'intérieur de ce grand marché que nous avons créé. Je citerai deux exemples parmi beaucoup d'autres : la suppression des barrières fiscales qui est la tâche peut-être la plus urgente que nous ayons, d'une part; et d'autre part la création d'un mécanisme juridique de société européenne, domaine dans lequel les progrès ont été trop lents et où il serait vraiment nécessaire que dans les prochains mois des progrès décisifs soient faits pour que l'on dispose enfin des instruments indispensables de développement économique et industriel.

Ma dernière remarque est relative à la date à laquelle ce congrès se réunit. Il se réunit quelques jours après la célébration du 1<sup>er</sup> juillet, achèvement de l'Union douanière dans le Marché Commun du Traité de Rome. Sans doute cette circonstance est-elle un peu assombrie, mais j'espère pouvoir dire seulement un peu, par les difficultés que traverse un de nos grands partenaires. Des mesures de restrictions ont dû être prises ou autorisées, notamment par nous-mêmes, par notre Commission, dans les derniers jours, dans des matières qui touchent d'une façon intime à la vie économique générale de la Communauté. Je crois pouvoir dire que, dans notre pensée et dans la pensée de notre partenaire de Paris, ces mesures sont limitées, qu'elles sont accidentelles, qu'elles sont temporaires, qu'elles ne porteront pas atteinte au fonctionnement véritable de notre union douanière. Nous espérons vivement que d'ici la fin de l'année déjà, elles apparaîtront comme un mauvais souvenir. En tous cas, notre Commission veillera à ce que les barrières inévitables qui ont dû être récemment rétablies soient absolument limitées au minimum.

Cela dit, le 1<sup>er</sup> juillet est une grande date, c'est la date où 18 mois avant le calendrier fixé par le Traité, nous arrivons à créer l'union douanière, la mise en place de notre tarif extérieur, les premières réductions tarifaires du Kennedy-Round, un ensemble économique et politique d'une importance évidente et qui nous appelle à de nouveaux devoirs, à de nouveaux espoirs aussi. C'est sur ces paroles optimistes que je voudrais achever ma brève introduction en souhaitant à Monsieur le Président Campilli, à ceux qui l'entourent et à tous les congressistes qui sont venus de loin, d'une vingtaine de pays, et qui nous apportent le concours de travaux extrêmement poussés et détaillés dans des secteurs avancés, je voudrais, à tous ces congressistes et à leur président, adresser mes meilleurs vœux de succès pour leurs travaux. »

Comme les hommes, les institutions sont marquées d'une façon indélébile par le lieu de leur naissance. En patronnant ce IV<sup>e</sup> Congrès de l'Acier à Luxembourg, la Commission des Communautés Européennes rend hommage à la première en date de ces communautés, celle du Charbon et de l'Acier, en même temps qu'elle honore la ville et le pays où celle-ci a tenté ses premiers pas. Pour avoir accueilli les pionniers de la C.E.C.A., pour avoir fondé son destin économique sur l'acier, le Gouvernement et le peuple luxembourgeois sont trop sensibles à tout ce qui touche à l'essor sidérurgique pour ne pas éprouver une satisfaction reconnaissante à voir se succéder dans l'enceinte de la capitale grand-ducale les Congrès consacrés aux problèmes de ce prestigieux métal de base. En présence et sous les auspices de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg, je suis heureux d'être le porte-parole des autorités de ce pays pour souhaiter une cordiale bienvenue à tous les participants de ce Congrès. Je salue les éminentes personnalités politiques, scientifiques et industrielles qui contribuent, par leur pensée, par leur expérience, par leur prestige, à donner aux assises de l'acier leur éclat et leur retentissement.

L'orientation que vous avez donnée aux travaux de ce Congrès me paraît fort significative. Le sujet proposé évoque les sollicitations et les épreuves auxquelles le progrès technologique dans certains secteurs en éclosion rapide et diversifiée comme la chimie, expose une industrie traditionnelle comme la sidérurgie, habituée à produire en masse et satisfaisant des besoins primordialement plutôt uniformes. Il montre bien que dans nos pays industriellement évolués, les productions à large débouché ont un intérêt aujourd'hui à se compléter et à s'affiner par des productions orientées vers les besoins spéciaux de certaines techniques hautement évoluées.

De plein pied nous entrons dans toute la problématique de la technologie moderne avec son triple aspect, scientifique, économique et politique. En abordant résolument dans un secteur particulier le dialogue sur des problèmes subtiles de recherche et de laboratoire, ce Congrès relève un des défis de l'économie moderne, celui de la recherche permanente et de la recherche toujours renouvelée. Car on a bien l'impression que nous sommes engagés dans un mouvement perpétuel. A première vue la science vole de victoire en victoire. Par contre, l'application de ses acquisitions au niveau de l'entreprise et de l'économie nationale est plus complexe, plus lente, plus incertaine dans ses résultats. Le progrès technologique pose des problèmes à l'entreprise individuelle, il en pose aux communautés politiques. Nous sommes confrontés avec les décalages résultant des retards de l'évolution de certains pays, de certaines parties du monde, par rapport à d'autres. Ce sont bien ces écarts de civilisation technique, qui sont à la base de graves problèmes politiques.

Le Congrès fait écho aussi aux aspirations européennes dans le sens d'une étroite collaboration et d'une mise en commun des ressources dans le domaine technologique. Puisse son programme spécifique et circonscrit inspirer d'autres initiatives sur ce plan et son exemple activer les réalisations communautaires !

Pour ce qui est du secteur sidérurgique proprement dit, nous aimons à croire qu'il encouragera les responsables économiques et techniques dans nos pays respectifs, à apporter toutes leurs ressources d'imagination créatrice au renouvellement des programmes et des structures de nature à maintenir à l'acier sa place privilégiée dans nos économies.

Pour ce qui concerne mon pays, je voudrais à cette occasion, rappeler l'intérêt que nous continuons à attacher à la poursuite des objectifs du Traité de Paris. Certes nous nous orientons vers une fusion des deux traités et elle n'ira pas sans une remise en ordre des textes. Celle-ci devrait se faire dans le sens de l'utile, de l'efficace, de l'éprouvé, dans le sens d'un renforcement communautaire. Je pense aussi que la transparence et les chances égales d'accès devraient continuer à régir le marché sidérurgique selon les règles qui lui sont propres.

Certes la construction européenne ne met plus l'accent sur l'approche sectorielle. Nous sommes entrés dans la phase de la réalisation de l'union économique, qui évoque des sujets et des thèmes plus généraux : politique conjoncturelle, politique commerciale, politique de l'énergie, politique monétaire.

Nous voilà ramenés à des problèmes où le facteur humain intervient avec force. C'est bien le moment de rappeler la vérité banale que l'économie et la science sont faites pour l'homme. Par transposition de votre thème scientifique dans le domaine moral j'ajoute que l'on ferait bien d'éviter que « leurs sollicitations extrêmes » n'exposassent cet homme à « un comportement déraisonnable ».

Je souhaite un plein succès également à l'aspect purement humain de votre Congrès, à son déroulement à la fois constructif et cordial.

\*

Près de cinq cents savants, ingénieurs et économistes, originaires de tous les pays industrialisés du monde, prirent part aux travaux du congrès international de l'acier à Luxembourg qui était présidé par le D<sup>r</sup> Pietro Campilli, Président du Conseil italien de l'économie et du travail.

Les importants travaux du congrès eurent lieu au sein de plusieurs commissions qui traitèrent séparément les thèmes suivants : Sollicitations par de hautes tensions polyaxiales; sous la présidence de M. le Professeur D<sup>r</sup> Ing. W. Ludewig, de Ludwigshafen, avec comme rapporteur M. H. Herbiet, Ingénieur en chef, direction générale Cockerill-Ougrée-Providence à Liège en Belgique. Sollicitations par les hautes et basses températures; sous la présidence de M. P. Heurtey, Président de la S. A. Heurtey, Paris, avec comme rapporteur M. le D<sup>r</sup> A. Randak, Directeur des « Stahlwerke Südwestfalen AG de Geisweid, Allemagne. Sollicitations par les agressions chimiques, Etudes théoriques; sous la présidence de M. le D<sup>r</sup> T. P. Hoar, Professeur à l'Université de Cambridge, avec comme rapporteur M. le Professeur R. Piontelli, du « Politecnico » de Milan. Sollicitations par les agressions chimiques, Etudes pratiques; sous la présidence de M. le D<sup>r</sup> E. van Aken, des Pays-Bas, avec comme rapporteur M. R. Castro, Directeur des relations scientifiques, Société Ugine-Kuhlmann de Paris.

De très nombreuses et intéressantes communications furent proposées à la discussion des congressistes au cours des trois journées à Luxembourg.

A la séance de clôture du congrès qui a eu lieu le 11 juillet, les conclusions des travaux du congrès furent présentées par les rapporteurs des diverses commissions.

M. G. Colonna di Paliano, Membre de la Commission des Communautés Européennes, prononça à cette occasion une allocution, tandis que le discours de clôture fut prononcé par M. le D<sup>r</sup> Pietro Campilli, Président du Congrès international de l'acier à Luxembourg.

Ajoutons pour terminer qu'en marge de leurs travaux, de brillantes réceptions furent offertes en l'honneur des congressistes par la Commission des Communautés Européennes, par le Gouvernement luxembourgeois et par l'A.R.B.E.D.

## L'Institution d'une Inspection des Finances au Luxembourg

Dans la séance du 9 juillet 1968, la Chambre des Députés a adopté le projet de loi portant institution d'une Inspection générale des Finances.

Rappelons que le précédent Gouvernement avait déjà déposé un projet de loi portant institution d'une Inspection des Finances.

La raison qui avait incité les instances en question à prôner l'institution d'une Inspection des Finances, à savoir la hausse quasi continue des dépenses publiques, ne s'est certainement pas affaiblie depuis.

L'analyse des causes qui depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle surtout ont imprimé un mouvement fortement expansionniste au budget de l'Etat montre que les dépenses de l'Etat continueront de s'accroître à l'avenir. Un retour aux principes déçus du libéralisme classique est impraticable. Les finances publiques ne pourront échapper aux conséquences de conflits, ni à l'emprise de l'inflation importée des pays dont nous dépendons économiquement. Il paraît en outre déraisonnable de placer ses « espoirs » dans une nouvelle crise économique majeure pour voir s'arrêter,



du moins passagèrement, l'accroissement des dépenses de l'Etat. Cela étant, il s'impose d'en maintenir l'expansion future dans les limites du strict nécessaire.

Cette façon d'agir devra permettre de réduire les ponctions que l'Etat doit opérer principalement sous forme d'impôts et d'emprunts sur le revenu et la fortune de la communauté nationale en vue de financer les dépenses publiques. Si l'Etat décidait de renoncer à la réduction de ces ponctions, il pourrait canaliser les recettes devenant ainsi « excédentaires » vers des emplois plus conformes aux objectifs de sa politique en général et de sa politique de réduction de la dette et d'accroissement des réserves publiques, c'est-à-dire d'une politique anticyclique, en particulier.

Aussi le Gouvernement, à l'instar du Gouvernement précédent, s'est-il assigné l'objectif d'agir contre une expansion trop forte des dépenses publiques par l'institution d'une Inspection des Finances.

Voici ce que dit à ce sujet le programme gouvernemental tel qu'il a été exposé devant la Chambre des Députés le 22 juillet 1964 par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement :

« Dans l'intérêt de l'usage rationnel et économique des fonds publics et à l'instar de ce qui existe dans certains de nos pays voisins, le Gouvernement proposera à la Chambre le statut d'une Inspection des Finances. »

Le Gouvernement entend cependant confier à l'Inspection des Finances une mission dépassant celle d'un contrôle des dépenses publiques en vue d'en limiter l'accroissement. En raison du rôle central que le budget joue dans la vie économique et sociale du pays, l'Inspection sera en outre chargée de collaborer à l'élaboration d'une programmation indicative et à son exécution. Voici ce que dit à ce sujet la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1964 :

« Sans porter atteinte à notre système économique reposant sur l'entreprise libre, un effort d'orientation consciente sera entrepris, qui fondera les données budgétaires et la formation des revenus sur des prévisions objectives portant sur les données conjoncturelles et structurelles, ainsi que sur l'évolution des facteurs de la productivité. Cette politique s'insérera à celle qui sera poursuivie sur le plan européen.

Le Gouvernement devra, en vue d'une meilleure coordination des activités économiques, établir et soumettre au Parlement des programmes prévisionnels indicatifs à court terme et à moyen terme. Ces programmes, par les moyens législatifs qu'ils envisagent de mettre en exercice pour la réalisation des objectifs à poursuivre, contribueront à assurer une évolution ascendante de la conjoncture, le développement harmonieux de tous les secteurs de l'économie, le plein emploi, la stabilité des prix ainsi qu'une répartition plus équitable des revenus et patrimoines. L'insertion de cette programmation économique dans le programme de la politique économique à moyen terme de la C.E.E. est indispensable. »

Il paraît utile de préciser qu'une politique rendue plus cohérente grâce à la programmation permettra, tout comme l'usage rationnel et économe des fonds

publics, de contrôler l'expansion future des dépenses publiques.

Une politique qui ne remplit pas cette condition risque, en effet, de constituer une source d'inflation endogène qui par ricochet et notamment par le jeu de l'échelle mobile se traduira par une expansion nominale des dépenses publiques.

Une telle politique comporte de plus un pourcentage élevé de dépenses effectuées en pure perte.

Enfin, une politique incohérente menace de provoquer un accroissement du volume des dépenses publiques par suite d'un manque d'efficacité. Les destinataires — particuliers, entreprises, communes, etc. — risquent de ne pas tirer de l'aide de l'Etat tous les effets bénéfiques dont l'Etat entend les gratifier. C'est ainsi qu'une politique inflationniste peut priver les bénéficiaires du plus clair des effets voulus. C'est ainsi encore qu'une politique des investissements publics insuffisamment conçue en fonction des objectifs prioritaires de l'économie nationale a un rendement inférieur à celui qui a été escompté. Des dépenses supplémentaires deviendront par conséquent nécessaires afin que les objectifs primitivement fixés puissent finalement être atteints.

En soumettant le projet de loi aux instances législatives, le Gouvernement entendait donc créer les bases juridiques à partir desquelles il lui deviendra possible de réaliser un point important de son programme, à savoir l'usage rationnel et économe des fonds publics, et de donner un commencement d'exécution à cet autre objectif primordial que constitue la programmation.

## La Mission de l'Inspection générale des Finances

L'Inspection générale des Finances a pour mission le contrôle des dépenses et la surveillance des recettes de l'Etat.

Ce contrôle s'effectuera principalement en fonction des critères suivants :

1) Contrôle de la conformité des dépenses avec la politique budgétaire, financière et économique du Gouvernement.

A un premier stade, ce contrôle continuera comme par le passé à se faire de façon assez empirique et principalement en fonction du niveau auquel l'équilibre budgétaire devra être réalisé annuellement étant donné les impératifs découlant du marché des capitaux et de la situation conjoncturelle, ainsi que les possibilités de pratiquer une politique anticyclique.

Ultérieurement, lorsque plus de statistiques d'ordre rétrospectif et prévisionnel à court ainsi qu'à moyen terme seront disponibles, la politique économique pourra revêtir la forme d'une programmation, c'est-à-dire d'une politique cohérente en ce sens que les points du programme, en d'autres termes les objectifs, sont conçus qualitativement et quantitativement ainsi que chronologiquement en fonction de l'évolution passée de l'économie nationale, de ses ressources ainsi que de ses perspectives et que les moyens employés sont tels qu'ils permettent d'atteindre les objectifs ainsi déterminés. A ce moment également,



la politique budgétaire et financière sera conçue en fonction de la programmation, de sorte que le contrôle devra placer l'accent sur la conformité des dépenses avec les objectifs et délais de celle-là.

2) Contrôle de la véracité des devis de travaux publics et de l'exécution de ces travaux en conformité avec les plans et les délais arrêtés

Le contrôle de la véracité des devis doit tout d'abord permettre au Gouvernement de se rendre compte dès avant le début des travaux du coût effectif des projets en question. Il n'est pas douteux que maints projets d'investissement public n'auraient pas été réalisés ni même déposés ou auraient été réalisés de façon différente, si le coût effectif en avait été estimé avec réalisme dans le devis lui-même. La mise sur chantier de travaux dont le devis a été largement sousestimé risque au surplus de compromettre les objectifs et les bases financières de la programmation.

Il va de soi que ce contrôle ne s'applique qu'aux projets dont l'exécution est susceptible d'influencer la politique budgétaire et la programmation. Il ne s'appliquera pas aux détails d'ordre purement technique et ne pourra pas affecter la compétence des départements ministériels et administrations compétentes. Aussi n'aboutira-t-il qu'à des avis formulés à l'intention du Ministre du Budget, du Ministre compétent ou du Gouvernement en Conseil.

De même, le contrôle de l'exécution d'après les plans et les délais arrêtés par les instances compétentes, Ministre du ressort ou Conseil de Gouvernement, aura pour but d'éviter des dépassements de crédits injustifiés et d'assurer le respect de l'ordre prioritaire dans lequel l'exécution des différents projets doit être commencée et terminée d'après le plan d'investissement établi. Ce contrôle n'amoindrira en rien ni la compétence, ni la responsabilité du Ministre du ressort et des administrations chargées de l'exécution.

3) Contrôle de l'économicité des dépenses

Il s'agit d'examiner les dépenses au point de vue de la question de savoir s'il n'est pas possible de réaliser l'objectif visé avec une moindre dépense ou si, pour une même dépense, un meilleur résultat ne peut être obtenu grâce p. ex. à une organisation améliorée du travail.

4) Contrôle de la conformité des dépenses avec le droit budgétaire

Ce contrôle a pour but d'assurer le respect des principes de droit budgétaire ainsi que l'efficacité des prérogatives de droit budgétaire du Ministre du Budget, tels que ces principes et prérogatives sont établis par la Constitution, la loi sur la comptabilité de l'Etat, la loi budgétaire, etc.

Il y a lieu de citer parmi les principes de droit budgétaire l'annalité et la spécialité du budget ainsi que la nécessité d'une loi spéciale pour décréter la création au profit de l'Etat d'une construction « considérable ».

En ce qui concerne les prérogatives de droit budgétaire du Ministre du Budget, citons le droit d'au-

toriser, avant même l'engagement des dépenses afférentes, les dépassements de crédits non limitatifs. Citons encore le droit qu'a le Ministre du Budget de se prononcer au préalable sur les répercussions qui peuvent résulter pour les finances de l'Etat des projets ou propositions de loi, des projets d'amendement d'initiative parlementaire ou ministérielle comportant des dispositions dont l'application doit grever le budget.

En ce qui concerne la surveillance des recettes de l'Etat, il s'agira principalement de s'assurer que les recettes inscrites au budget sont recouvrées aux époques déterminées à cet effet, cela dans l'intérêt du maintien de l'équilibre budgétaire et en vue d'assurer les bases financières de la programmation.

#### *La Collaboration aux travaux de programmation*

Lors de la description de la mission de contrôle de l'Inspection, il a déjà été dit e. a. que le contrôle de la conformité des dépenses de l'Etat avec la politique économique devra se faire en fonction des objectifs et des délais de la programmation à partir du moment où la politique économique adoptera le style de la programmation.

Le Gouvernement est conscient des difficultés qu'il s'agit de surmonter en vue de trouver la formule de programmation qui est la plus appropriée à la structure particulière de notre économie.

Une programmation partielle sous forme d'une politique cohérente des investissements de l'Etat apparaît cependant au Gouvernement comme devoir constituer le premier pas important en cette direction. Il n'est guère besoin en effet de souligner l'importance fondamentale, au point de vue notamment de la croissance économique, de la stabilité monétaire et de la gestion économe des deniers publics, d'une politique cohérente des investissements en général et des investissements de l'Etat en particulier.

Rappelons que c'est de par sa mission de contrôle même que l'Inspection est déjà chargée de surveiller la conformité des dépenses de l'Etat en général et donc aussi de ses dépenses d'investissement avec les objectifs et les délais de la programmation. Pour cette raison il paraît naturel de confier à l'Inspection également les travaux préparatoires à la programmation desdits investissements. A cet effet elle devra collaborer étroitement avec les administrations et services ordonnateurs (Ponts et Chaussées, Bâtiments de l'Etat, Transports, Services agricoles, etc.) auxquels appartiennent la compétence et la responsabilité de conception et d'exécution dans le cadre des programmes arrêtés.

Les travaux préparatoires en question consisteront principalement à centraliser les plans particuliers d'investissement élaborés par les différents services et administrations de l'Etat et à les réunir en un plan d'ensemble portant coordination des différents projets. Ce plan d'ensemble sera à détailler par projets d'investissement (avec indication pour chaque projet des plans, devis et délais d'exécution envisagés), par catégories de biens d'investissement et par années au

cours desquelles il est envisagé de réaliser les différents projets d'investissement. L'Inspection soumettra ce document au Gouvernement qui, après avoir pris l'avis de l'Inspection notamment quant à la véracité des devis, décidera en connaissance de cause des modifications qu'il échet d'y apporter pour le rendre conforme avec les objectifs prioritaires de sa politique économique ainsi qu'avec les possibilités financières.

L'Inspection s'assurera ensuite du respect du plan d'investissement ainsi arrêté, cela tant au stade des propositions budgétaires et de l'élaboration des autres projets à incidence financière qu'au stade de l'exécution du budget.

Au stade des propositions budgétaires il s'agira d'examiner si ces propositions sont telles pour l'exercice en question et au point de vue de leur montant total et de leur répartition entre les différents projets d'investissement que les objectifs poursuivis par le plan d'ensemble pour cet exercice pourront être atteints. Au stade de l'élaboration des autres projets

à incidence financière il importera principalement de vérifier la véracité des devis de travaux publics pour éviter que la mise sur chantier de travaux dont le devis a été largement sousestimé ne compromette les objectifs et les bases financières de la programmation. Au stade de l'exécution il y aura lieu de contrôler si l'exécution de chaque projet se fait d'après les conditions arrêtées dans le plan d'ensemble. Cela afin de déceler à temps les modifications non approuvées qui seraient apportées aux projets définitifs en cours d'exécution — de telles modifications jouant dans le même sens que des sous-estimations effectuées dans les devis eux-mêmes — et afin d'assurer le respect de l'ordre prioritaire dans lequel l'exécution des différents projets doit être commencée et terminée.

Le plan sera révisé annuellement pour tenir compte du degré d'exécution atteint et des nouveaux projets d'investissement ainsi que des modifications qui devraient être apportés aux anciens projets d'investissement.

## Loi portant Institution d'une Inspection Générale des Finances

*Art. 1<sup>er</sup>.* — Il est institué une inspection générale des finances qui est placée sous l'autorité du ministre du budget.

Elle agit principalement pour le compte et selon les directives du ministre du budget.

*Art. 2.* — Elle examine les propositions budgétaires des départements ministériels et donne son avis sur tous les projets et propositions dont la réalisation est susceptible d'entraîner une répercussion sur les finances de l'Etat.

Elle surveille l'exécution du budget et des projets et propositions visés à l'alinéa qui précède, elle contrôle les dépenses de l'Etat et suit les mouvements de recettes de l'Etat.

A la demande du ministre du budget, elle donne son avis sur le dépassement des crédits non limitatifs.

*Art. 3.* — L'inspection générale des finances collabore aux travaux de programmation.

Elle fait des propositions de coordination en vue d'établir les projets de programmation des investissements de l'Etat à arrêter par le conseil de gouvernement et surveille l'exécution des programmes arrêtés.

*Art. 4.* — L'inspection générale des finances peut être chargée de l'examen de toute autre question que le gouvernement en conseil ou un membre du gouvernement juge utile de lui soumettre.

*Art. 5.* — L'inspection générale des finances peut faire au gouvernement toutes suggestions susceptibles de réaliser des économies, d'améliorer l'organisation des services de l'Etat et d'en assurer un fonctionnement rationnel.

*Art. 6.* — Sauf le cas prévu à l'article 5 et sous réserve de ce qui est disposé à l'article 8, l'inspection générale des finances est saisie par le ministre du budget.

*Art. 7.* — L'inspection générale des finances exerce son contrôle sur pièces et, pour autant que de besoin, sur place.

Elle reçoit communication des documents et dossiers qu'elle demande et peut s'entourer de tous renseignements qu'elle juge utiles à l'accomplissement de sa mission sans pouvoir pour autant entraver la marche des services.

Avec l'accord du ministre du budget, elle peut désigner des experts en vue de procéder à l'examen de questions déterminées.

Elle communique ses avis et rapports au ministre du budget qui, selon le cas, les transmet au ministre d'Etat, président du gouvernement, ou au ministre intéressé.

*Art. 8.* — En cas de désaccord entre le ministre du budget et le ministre intéressé sur le point de savoir s'il y a lieu de saisir l'inspection générale des finances ou sur les suites qu'il convient de réserver à un avis ou à un rapport de l'inspection, il en est référé au conseil de gouvernement.

*Art. 9.* — (1) Le cadre spécial de l'inspection générale des finances au sein de l'administration gouvernementale comprend, dans l'ordre hiérarchique, un directeur, deux inspecteurs des finances et un inspecteur adjoint des finances.

(2) Ce cadre peut être complété par des employés suivant les besoins du service et dans les limites des crédits budgétaires.

(3) Les fonctions nouvelles créées par la présente loi sont classées comme suit à la rubrique I « Administration générale » de l'annexe A de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat :

le directeur au	grade 17
l'inspecteur des finances au	grade 15
l'inspecteur adjoint des finances au	grade 14.

L'inspecteur des finances bénéficie d'un avancement en traitement au grade 16, quatre années après avoir atteint le dernier échelon du grade 15.

Les additions et modifications ci-après sont apportées à ladite loi du 22 juin 1963 :

1. à l'article 22, section II, la disposition sub 9° est complétée par la fonction « inspecteur des finances ».

2. Annexe A — classification des fonctions — Rubrique I « administration générale » :

a) au grade 14 : entre les mentions « cadastre » et « inspection générale vétérinaire » est insérée la mention « inspection générale des finances — inspecteur adjoint des finances »;

b) au grade 15 : entre les mentions « eaux et forêts » et « inspection générale vétérinaire » est insérée la mention « inspection générale des finances — inspecteur des finances »;

c) au grade 17 : entre les mentions « enregistrement et domaines » et « Postes et télécommunications » est insérée la mention « inspection générale des finances — directeur ».

3. Annexe D — Détermination — Tableau I « administration générale » dans la carrière supérieure « attaché de gouvernement » sont ajoutées :

au grade 14 la fonction d'inspecteur adjoint des finances,

au grade 15 la fonction d'inspecteur des finances.

Art. 10. — (1) Les titulaires des fonctions visées par le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 9 ci-dessus doivent être détenteurs d'un certificat luxembourgeois de fin d'études secondaires ainsi que

a) soit du diplôme luxembourgeois de docteur en droit ou du diplôme luxembourgeois de docteur en sciences physiques et mathématiques,

b) soit d'un diplôme représentant la sanction finale d'un cycle complet d'au moins 4 années d'études universitaires sur place dans l'une des branches suivantes :

— architecte,

— ingénieur,

— sciences économiques ou financières.

Le cycle d'études visé à l'alinéa qui précède peut être de trois années seulement, si l'intéressé a passé avec succès l'examen de la candidature luxembourgeoise en philosophie et lettres préparatoire à l'étude du droit ou le premier examen de la candidature luxembourgeoise en sciences physiques et mathématiques.

Il est de même dans le cas où l'admission à l'université ou à l'école d'enseignement supérieur à caractère universitaire est assujettie à un concours d'entrée requérant l'accomplissement sur place d'au moins une année obligatoire d'études préparatoires.

L'intéressé, qui est détenteur d'un diplôme délivré par une université ou par une école d'enseignement supérieur à caractère universitaire, doit en avoir obtenu l'inscription au registre des diplômes prévu par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 17 juillet 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur.

(2) Par dérogation aux conditions de recrutement visées au paragraphe 1<sup>er</sup> ci-dessus, l'un des emplois prévus au cadre de l'inspection générale des finances peut être occupé par voie de promotion par un fonctionnaire du grade 11 au moins du cadre moyen de l'administration gouvernementale ou d'une autre administration publique.

(3) Les nominations aux fonctions désignées par le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 9 ci-dessus sont faites par le Grand-Duc, sur proposition du ministre du budget.

Sans préjudice de l'application des règles générales relatives au statut des fonctionnaires de l'Etat et de celles prévues au présent article, les conditions d'admission et de nomination aux fonctions désignées au paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 9 ci-dessus sont celles qui sont prévues pour les cadres supérieurs de l'administration. Il pourra être dérogé à ces conditions par arrêté grand-ducal.

Art. 11. — Des fonctionnaires des grades de la carrière moyenne du rédacteur et de la carrière inférieure de l'expéditionnaire peuvent être recrutés parmi les fonctionnaires de l'administration gouvernementale et des autres administrations publiques pour être adjoints à l'inspection générale des finances suivant les besoins du service et dans les limites des crédits budgétaires. Le gouvernement arrête le nombre des fonctionnaires à adjoindre à l'inspection générale des finances dans chaque grade. L'affectation de ces fonctionnaires est faite par le ministre d'Etat sur proposition du ministre du budget.

Au moment de leur adjonction à l'inspection générale des finances, les fonctionnaires visés à l'alinéa 1<sup>er</sup> sont placés hors cadre d'origine dans la mesure où l'adjonction à l'inspection ne s'accompagne pas d'un transfert correspondant d'attributions de l'administration d'origine à l'inspection. Le gouvernement arrête le nombre des fonctionnaires adjoints à l'inspection qui sont ainsi à placer hors cadre.

Les fonctionnaires adjoints à l'inspection qui ont été placés hors cadre par dépassement des effectifs prévus dans leur cadre d'origine avancent de la même manière au moment où leurs collègues de rang égal ou immédiatement inférieur bénéficient d'une promotion.

Art. 12. — En cas de vacance de poste ou en cas d'empêchement d'un ou de plusieurs fonctionnaires du cadre de l'inspection générale des finances, les fonctions afférentes peuvent être assumées, à titre temporaire, par d'autres fonctionnaires. Le détachement temporaire est fait par le ministre d'Etat sur proposition du ministre du budget.

Art. 13. — L'organisation et le fonctionnement de l'inspection générale des finances sont déterminés au besoin par voie de règlements d'administration publique.



## Le Remembrance Day 1968

La célébration du Remembrance Day à Ettelbruck offre chaque année à la population l'occasion de témoigner de la profonde amitié américano-luxembourgeoise.

En effet, les nombreuses manifestations du Remembrance Day attirent une foule extrêmement importante dans la Ville d'Ettelbruck où règne chaque année l'atmosphère d'une grande fête de famille.

La journée du 7 juillet débuta par un dépôt de fleurs sur la tombe du Général Patton, au cimetière militaire américain de Hamm à Luxembourg.

Dans la matinée eut lieu ensuite à Ettelbruck la réception des personnalités civiles et militaires à l'Hôtel de Ville. Prirent part à cette réception cette année, outre l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg et le Ministre de la Force Armée, le Général Lymon L. Lemnitzer, Commandant en chef des Forces Alliées en Europe, ainsi que de nombreux officiers supérieurs américains, français, belges et luxembourgeois.

Après un service religieux célébré à l'église paroissiale d'Ettelbruck et le dépôt de fleurs devant le Monument aux Morts par l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, M. George Feldman, et le Bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck, M. Eugène Simon, un concert fut donné par la musique militaire luxembourgeoise, suivi d'un déjeuner offert en l'honneur des personnalités présentes.

La traditionnelle cérémonie de commémoration du Remembrance Day a eu lieu au début de l'après-midi près du Monument Patton, en présence de plusieurs membres du Corps diplomatique, du Président de la Chambre des Députés, M. Romain Fandel, du Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Pierre Werner, du Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture, M. J.-P. Buchler, et des personnalités civiles et militaires déjà présentes dans la matinée.

Des allocutions furent prononcées successivement par le Bourgmestre d'Ettelbruck, l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, le Général John A. Heintges, de l'Armée américaine, le Général Rollen H. Anthais, de l'Armée de l'Air des Etats-Unis, et le Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères et de la Force Armée.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution de M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée :

Almost twenty-five years ago, after my coming back out of the concentration camps, where I had been liberated by our American friends, trying to put in words, for the benefit of my fellow-countrymen, the sum of my feelings at that time, I could not but recall General Patton, of whom I had to confess at the very beginning that I never had seen him, that I ignored all about his earlier life, but that I knew him, in heart as well as in spirit, like a brother.

How was it possible to have such a sensation ?

Because, I presume, even in our open-air-prisons

we had heard of his exploits as a soldier in connexion with our homeland. And in our night-meditations, in our hard longing for quick liberation we received him as the incarnation of a great idea or, at least, as the messenger of an ideal which was common to us : the love of established liberty and the faith in freedom. Instinctively I compared him to a kind of amalgamation of Buffalo Bill and La Fayette, his courage, as a spontaneous answer to the call of duty, always having aimed at the fullest realization of Justice and Liberty.

Justice and Liberty ! Liberty in Justice ! Justice in Liberty ! That was all we wanted at that time. That is all we long for, now, ready to save it for ever and for every man.

By definition a remembrance-day is a backward movement in which our mind, our soul, our living spirit, though having sunk, for a while, out of the present, most vivaciously will be awake in our judgment, so that I may say, a kind of sorrow being quite naturally the moving background of our pride :

The deeper meaning of this day's celebration, here in Ettelbruck, is that we all ought to take without any hesitation the part for the whole. In naming General Patton we are well aware of the enlivening presence of the United States of America, of her Army's actions, recognising all duties to the world and exerting the essential virtues by which nations live. In mentioning Ettelbruck, we think of the Grand Duchy as a grateful country, whose thoughts and beliefs may differ in expression from those of the Americans, but in substance are the same. In alluding to Justice and Liberty we aim at the enrichment and the extension of Humanity.

Men like General Patton and his fellows have given their life for the sake of Humanity. Those are the best creatures who are not able to deny a sense of unity when delivering the enchained. In such efforts and trials we all become members of an indestructible brotherhood, whatever our native-land may be. So we are right to say : General Patton is ours, now. Even righter to proclaim : we intend to be his worthy sons. And out of the will of that hero, out of the good will of all free men, whose eagerness to fight the best struggle cannot be doubted, I would like to give a common goal to our creeds in quoting a verse of John Drinkwater, who in one of his poems addressed the Almighty :

« Give us to build above the deep intend  
the deed, the deed! »

And let me add, in remembrance of all those who, in their zeal to serve the cause of right, proved determination, resolution, courage and endurance, that they did it in accordance with the words of William Pitt, fully applicable to them : they distinguished themselves, their nation and their history by a high-spirited pride, an elevated loyalty, a generous warmth of heart, a nobleness of spirit and a hearty gaiety.



Après le dépôt de fleurs devant le Monument Patton par l'Ambassadeur des Etats-Unis, les représentants de l'Armée et de la Force aérienne des Etats-Unis, le Gouvernement luxembourgeois et le Bourgmestre d'Ettelbruck, l'exécution des hymnes

nationaux américain et luxembourgeois, et le survol du Monument Patton par une formation de l'Armée de l'Air américaine, la grande et imposante parade militaire eut lieu avec la participation d'unités américaines, françaises, belges et luxembourgeoises.

## M. Joseph Bech proclamé Docteur honoris causa de l'Université d'Innsbruck

Le 6 juillet 1968, au cours d'une cérémonie académique solennelle qui a eu lieu à l'Université d'Innsbruck, Monsieur Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Président honoraire de la Chambre des Députés, a été proclamé Docteur honoris causa de l'Université d'Innsbruck.

Parmi les autres personnalités qui furent également proclamées Docteur honoris causa à la même occasion, figuraient le Professeur D<sup>r</sup> Alfred Verdroß, de Vienne, qui a été proclamé docteur en droit; le Professeur D<sup>r</sup> Günter Schmolders, de Cologne, proclamé docteur en sciences sociales et économiques; le Professeur D<sup>r</sup> Max Auwärter, sénateur honoraire, Liechtenstein, proclamé docteur en philosophie, et M. Karl Strasser, de Venise, proclamé docteur en philosophie.

C'est en présence de nombreuses personnalités autrichiennes et tyroliennes, notamment du Président de la Conférence des Recteurs d'Universités d'Autriche, M. le Professeur Docteur Fritz Schwund, et de Son Excellence M. Franz Weidinger, Ambassadeur d'Autriche à Luxembourg, que M. Joseph Bech a reçu des mains du Recteur de l'Université d'Innsbruck, M. le Professeur Docteur Ernst Kolb, les insignes de docteur honoris causa.

Ce fut M. le Professeur Docteur Gerhard Schnorr, titulaire de la chaire de droit social et du travail à l'Université d'Innsbruck, qui retraça la carrière politique et européenne du grand homme d'Etat luxembourgeois, devant la brillante assistance réunie dans l'auditorium de l'Université d'Innsbruck.

Après que les insignes de docteur honoris causa furent remis solennellement aux quatre autres personnalités, Monsieur Joseph Bech prit la parole pour exprimer les remerciements au Recteur et au Sénat de la « Leopold-Franzens-Universität » d'Innsbruck au nom des nouveaux docteurs honoris causa. Voici le texte de l'allocution prononcée par Monsieur Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Président honoraire de la Chambre des Députés :

### Allocution de M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire

Mit Ihrer gütigen Erlaubnis und dem Drang meines Herzens folgend, möchte ich in diesem für mich so bedeutsamen Augenblick etliche rein persönliche Gedanken zum Ausdruck bringen.

Vor allem möchte ich Eurer Magnifizenz und der juristischen Fakultät der Universität Innsbruck meinen tiefempfundenen Dank aussprechen für die außerordentliche Ehre mit welcher die Leopold-Franzens-Universität, seit Jahrhunderten eine der erhabenen Heimstätten alles Geistigen, mich durch die Verleihung der Würde eines Ehrendoktors bedacht hat.

Gleichzeitig sei jedoch verraten, daß mich der Gedanke an die hochverdienten Persönlichkeiten, mit deren wissenschaftlichen Verdiensten Sie mich durch die gemeinsame Ehrung konfrontieren, nicht nur mit Dank, sondern mit ebenso großer Bescheidenheit erfüllt. In solchem Kreis kann ich nicht anders als mir der eigenen Grenzen bewußt werden.

Nicht zuletzt bewegt mich aber auch ein Gefühl der Freude, daß diese Feierstunde mir ausgerechnet in Innsbruck, der Hauptstadt des Landes Tirol, geschenkt wird.

Wer Luxemburg und die bedingungslose Hingabe seines Volkes an das hohe Ideal der Freiheit kennt, wird verstehen, daß der Name Tirol seit jeher einen starken Widerhall von Sympathie in den Herzen meiner Landsleute geweckt hat.

Als Kinder sangen wir in der Volksschule das Andreas-Hofer-Lied durch alle sechs Strophen hindurch. « Zu Mantua in Banden . . . » Als Gymnasiast spielte ich den Speckbacher in einem Helden- und Trauerspiel « Andreas Hofer », welches Jahrzehnte hindurch zum eisernen Bestand unserer Vereins- und Jugendbühnen gehörte.

So steigen in diesem Augenblicke die Erinnerungen auf, es weben sich in meinen Überlegungen die Fäden von Land zu Land, von Generation zu Generation, und es ist als seien die Geschlechter meiner Vorfahren, die draußen auf den Friedhöfen des Paznaunales ihre Ruhestätte gefunden, heute bei uns zu Gast, und mit ihnen jene andere, die vor zwei Jahrhunderten nach Luxemburg auswanderten. Durch Arbeit und Lebenstüchtigkeit sollten sie es dort, mehr oder weniger schnell, zu Ansehen und Wohlstand bringen. Sie schlugen Wurzeln in der neuen Heimat. Und doch wird sie bisweilen, wie auch manche ihrer Nachfahren, die Sehnsucht nach dem schönen Land Tirol überkommen haben.

Ihr Andenken, das der Tschiderer, Sallner, Zangerle, Kathrein, Mungenast, Kintzelé stammend aus Ischgl im Paznaun und aus andern Tälern, soll

seinen Anteil haben an der Ehre die mir heute hier zuteil wird.

Darf ich hinzufügen, daß übrigens in der Familie daheim die mündliche Überlieferung auch gewisse Beziehungen zur Leopold-Franzens-Universität aufklingen ließ, wenn sie erzählte vom selig gesprochenen Fürstbischof Tschiderer, der an der Universität Innsbruck studiert hatte. Ob und wie der Fürstbischof von Trient mit meinen Vorfahren, den Paznauner Tschiderer verwandt war, weiß ich nicht zu berichten. Ich halte es in diesem Falle mit einem französischen Spruch der kategorisch erklärt: Namensvettern, die es zu etwas gebracht haben, sind ja natürlich immer nahe Verwandte!

Wie dem auch sei, für einen künftigen Theologen und Kirchenfürsten war es fürwahr ein merkwürdiges Studium, dem der junge Mann in Innsbruck oblag, wenn ich dem Buch « Helden und Heilige » von Hans Hümmeler Glauben schenken darf, in dem folgendes zu lesen steht:

« Der junge Tschiderer (später Fürstbischof von Trient und selig gesprochen), 1777 zu Bozen geboren, hatte es nicht leicht, die Glaubensglut des Elternhauses im kalten Wind der Aufklärung, der damals durch die Säle der Innsbrucker Universität blies, zu bewahren. Von den Kathedern tropfte die ätzende Lauge des Spottes auf alle religiöse Überzeugung; sogar in den theologischen Vorlesungen wurden unkirchliche Lehren vorgetragen; die Studentenschaft zog die praktische Nutzenanwendung aus dem Verhalten der Professoren indem sie sich kopfüber in ein ungebundenes Leben stürzte ... »

Das war am Vorabend der großen französischen Revolution.

Ich weiß nicht was es damals hieß, sich « kopfüber in ein ungebundenes Leben » stürzen. Wohl aber konnten wir mit eigenen Augen sehen, welcher Art der Sturmwind der Revolte war, der dieser Tage durch die Säle der Universitäten blies, entfacht von mit unsere Gesellschaftsordnung unzufriedenen, die traditionellen Bindungen zerreißen zornigen jungen Männern.

Was in den vergangenen Monaten im Pariser Quartier latin und auch sonstwo in Europa zum Ausbruch kam, ging über das sozusagen normale Ausmaß der periodischen Erschütterungen hinaus, denen eine in konstanter Evolution befindliche Gesellschaft ausgesetzt ist. Nun, da sich das Fieber mehr oder weniger gelegt hat und ruhiger Überlegung wieder zu ihrem Recht kommt, läßt sich erkennen, daß es sich bei diesen Eruptionen der Gewalt nicht nur um den Ausdruck einer ökonomischen und politischen, sondern in erster Linie einer moralischen Krise handelte, die auch weiterhin auf Kultur und Zivilisation lasten wird.

Was die Jugend unserer sogenannten Konsumgesellschaft vorwirft, ist ihr Materialismus. Und was die jungen Leute von heute fordern sind nicht so sehr die Mittel zum Leben als die Ideale, welche ihnen das Leben lebenswert machen sollen.

Sowohl die akademische als die Arbeiterjugend sorgt sich um ihre Persönlichkeit und um die An-

erkennung in der Gesellschaft, auf welche sie ein Anrecht zu haben überzeugt ist. Das schafft ein weit über das herkömmliche Generationenproblem hinausreichendes Spannungsmoment, mit welchem sich unsere Gesellschaft wohl oder übel befassen muß, wenn sie nicht, nach dem bekannten Trägheitsprinzip, in eine immer gefährlichere Zwangslage abgleiten soll.

Im Gegensatz zum Geschichtsforscher ist es dem Politiker und dem Soziologen nicht gegeben, Abstand von den Dingen zu gewinnen. Sie sehen sich den auf Entscheidungen drängenden Ereignissen, Mutationen und vielleicht zu spät erkannten Entwicklungen, unmittelbar gegenübergestellt. Daraus ergibt sich für sie eine Verantwortung, die in unsern Tagen der « gewalttätigen Gesellschaft » erschreckende Ausmaße angenommen hat.

Angesichts dieser Verantwortung muß das oft so leichtthin gesprochene Wort von der Zukunft der Völker, die in den Händen der Jugend liege, nachdenklich stimmen. Denn was verlangt heute die Jugend?

Die Antwort auf diese Frage fand ich kürzlich, recht treffend formuliert, in einem österreichischen Blatt: Die Jugend, so hieß es dort, verlangt Persönlichkeitsbildung als Gegengewicht zu den zerstörerischen Anfechtungen der Konsumgesellschaft mit ihrer katastrophalen Selbstentfremdung.

Der Weg zur Erreichung dieses Zieles ausfindig zu machen, ist das große Anliegen unserer Zeit.

Meine Damen und Herren,

Die roten Fahnen der Revolution und die schwarzen Fahnen der Anarchie sind zwar verschwunden, aber noch zittert in Europa die Unruhe der Aufbruchwochen nach, während denen, wie André Malraux sagte, alle Werte ins Wanken gekommen waren und plötzlich alles möglich schien.

Die Fahnen sind verschwunden, aber die Forderung der Jugend nach Dialog und Erneuerung in Europa bleibt bestehen.

Die Zivilisation Europas, aus dessen Herz während zwei Jahrtausenden, wie aus einem unerschöpflichen Quell, der reiche Strom des Wissens, der Kunst, des Glaubens entsprang, ist in ihrer heutigen Form von der Jugend kontestiert.

Aber dieser Quell ist nicht versiegt, und Europa nicht am Ende.

Aus ihm dürfen wir die Kräfte der Zukunft erwarten mit Hilfe derer die jungen Menschen unseres Erdteils ein, auf seinen Wert sich besinnendes, zur Einigung und Zusammenarbeit bereites Europa aufbauen werden.

Ein Europa, das den Stempel des begeisterten Zukunftsglaubens der Jungen tragen wird, in welchem Freizügigkeit der Personen, Güter und Ideen herrschen wird;

ein Europa, in dem der abendländische humanistische Geist wieder eine ihm gemäße Heimstätte finden wird;

in einem Wort, ein Europa von mehr Gleichheit und sozialer Gerechtigkeit, das unserm Herzen näher steht.

# Déclaration de la Commission des Communautés Européennes

Le 1<sup>er</sup> juillet 1968, à l'occasion de l'entrée en vigueur de l'union douanière entre les six pays du Marché Commun, la Commission des Communautés Européennes a publié une déclaration qui a été remise le même jour à la presse des six pays par les membres de la Commission. La Commission des Communautés Européennes voulait ainsi marquer la journée du 1<sup>er</sup> juillet à partir de laquelle sont supprimés les droits de douane qui subsistaient entre les six pays. Le texte de ce manifeste a été remis le 1<sup>er</sup> juillet à la presse luxembourgeoise au cours d'une conférence de presse faite à Luxembourg par Monsieur Victor Bodson, Membre de la Commission des Communautés Européennes. Nous reproduisons ci-après le texte de la déclaration de la Commission des Communautés Européennes :

## Qu'est-ce que le 1<sup>er</sup> juillet 1968 ?

Le 1<sup>er</sup> juillet 1968 sera certainement dans la vie de l'Europe une date historique.

C'est ce jour là, en effet, qu'aura été achevée la première et grande étape d'unification économique du continent européen. L'union douanière inscrite en tête du traité de Rome aura été achevée dix-huit mois en avance sur le calendrier du traité, les droits de douane auront disparu à l'intérieur du marché commun, pareillement, à la même date, les tarifs douaniers distincts de nos six pays auront fait place à un tarif unique, le tarif douanier extérieur de la Communauté. Enfin, à la même date, seront mis en vigueur les premiers abaissements tarifaires convenus l'an dernier à Genève dans la grande négociation du Kennedy-round.

En amorçant ainsi, sous cette première forme, l'unification du territoire européen, les six franchissent une étape décisive dans l'histoire économique du continent.

Mais l'Europe ce ne sont pas seulement des tarifs douaniers. L'Europe n'est pas seulement celle des industriels, des agriculteurs et des technocrates. L'Europe n'est pas seulement celle des 180 millions d'Européens groupés dans la Communauté. L'Europe n'est pas seulement celle des gouvernements, des parlements ou des administrations. Ce doit être aussi celle des peuples, celle des travailleurs, celle de la jeunesse, celle de l'homme. Tout ou presque est encore à faire.

## Les buts à atteindre

Des tâches immenses attendent les Européens.

### *L'Union économique*

L'Union douanière étant faite, il faut poursuivre la réalisation de l'union économique. C'est à dire qu'il faut construire ou achever les politiques économiques communes qui transformeront l'espace douanier en un continent économiquement organisé. Nous devons donc achever la politique agricole com-

mune déjà largement réalisée et achever les politiques d'unification ou d'harmonisation commerciale, fiscale, sociale, des transports et autres voulues par les traités. Il faut substituer progressivement aux anciennes politiques nationales les politiques communautaires transformant l'espace européen en une société européenne organisée, avec une politique économique générale pensée et construite à l'échelle du continent.

Trois de ces politiques méritent une mention particulière. D'une part, après avoir supprimé les frontières douanières à l'intérieur de la Communauté, il faut abolir progressivement les frontières fiscales afin que les hommes et les biens puissent circuler librement sans être soumis à des formalités et des contrôles à la frontière. D'autre part, nous devons faire des progrès dans le domaine de l'union monétaire en harmonisant d'abord les politiques monétaires de nos six Etats-Membres puis en créant entre eux une solidarité monétaire qui conduise par étapes au couronnement de l'œuvre économique, la création d'une monnaie commune remplaçant les anciennes monnaies nationales. Enfin, il faut faire faire à l'Europe des progrès décisifs dans le domaine de la recherche et de la technologie afin de la mettre à la hauteur des autres grands ensembles économiques du monde.

### *L'Union politique*

De même que nos grands pays, l'Allemagne, la France, l'Italie ont été unifiés progressivement par de grandes décisions politiques de même il faut réaliser l'Europe politique voulue par Robert Schuman, par Adenauer et De Gasperi. L'Europe doit être dotée des organes qui lui permettent de devenir un continent politiquement organisé, ayant non seulement ses institutions économiques déjà largement en voie de formation, mais aussi ses institutions politiques lui permettant d'agir et de devenir, ce que la déclaration du 9 mai 1950 appelait la Fédération Européenne.

Pour cela, il faut non seulement que l'Europe ait de véritables institutions fédérales, il faut aussi qu'elle s'unifie et qu'à un noyau de l'Europe des Six s'ajoutent les autres pays de l'Europe qui sont prêts à accepter les mêmes droits et les mêmes devoirs. En même temps cette intégration politique doit faciliter la détente et la coopération entre l'Est et l'Ouest, contribution essentielle à l'établissement d'un ordre pacifique en Europe.

### *L'Action de l'Europe dans le monde*

L'Europe a de grandes responsabilités dans le monde. L'Europe des Six, inférieure aux Etats-Unis en puissance militaire, industrielle et financière, est déjà leur égale dans le domaine du commerce. Elle est le premier importateur de produits industriels et agricoles du monde entier. Elle est le premier importateur de produits provenant des pays du tiers



monde. Aujourd'hui déjà, dans sa dimension actuelle, demain davantage quand elle sera réunie, elle a des devoirs essentiels à remplir à l'égard des pays en voie de développement.

Au surplus, au moment où l'organisation du monde à l'échelle des vieilles nations souveraines fait place à celle de l'organisation à l'échelle des continents, il est essentiel de ne pas répéter à ce niveau plus élevé les erreurs du passé, de ne pas substituer aux chocs des nations celui des continents entiers et dès lors l'Europe a le devoir essentiel, d'organiser sa coopération et son association avec les autres grands ensembles du monde.

### *Les problèmes humains*

Enfin les grandes mutations des sociétés dans un monde dominé par la technique et par la vitesse posent à notre génération d'immenses interrogations quant à la transformation de la société, quant à l'organisation de la vie sociale, quant à l'environnement et au destin de l'homme, quant à sa liberté, sa sécurité, sa santé, sa vie.

Rien de tout cela, aucun de ces problèmes politiques, économiques, sociaux et humains fondamentaux ne peut être résolu par nos anciens Etats emprisonnés dans leurs frontières étroites. Autant il est nécessaire de conserver leur culture, leurs traditions, leur langue, leur originalité, tout ce qui fait leur personnalité et qui est la beauté, la diversité, le charme, la valeur profonde de l'Europe et auxquels on ne saurait vouloir substituer des mécanismes incolores et impersonnels, autant il est impossible de résoudre ces problèmes sans faire craquer les cadres trop étroits hérités du passé et sans créer les cadres, à l'échelle du continent européen, qui sont la condition indispensable de ce renouveau.

### *Les moyens*

Comment entreprendre et réaliser tout cela ? A ces tâches très vastes qui occuperont toute une génération, il faut un commencement. Partant de ce qui a été achevé déjà, partant de la date du 1<sup>er</sup> juillet, et sans porter nos regards trop loin vers l'avenir, demandons-nous ce que nous pouvons, ce que nous devons réaliser dans les cinq prochaines années que nous avons devant nous.

Nous devons faire un pas en avant dans le domaine de l'union politique. Aux trois traités de Paris (1951) et de Rome (1957) qui ont créé nos trois Communautés Européennes il faut substituer un traité unique qui permette de franchir une nouvelle étape. Il faut rétablir le Conseil des Ministres de la Communauté dans son fonctionnement normal d'organe pouvant statuer à la majorité. Il faut mettre fin au système paralysant et suranné du droit de veto. La Commission unique doit être dotée des pouvoirs d'exécution lui permettant non seulement d'inspirer les progrès communautaires mais véritablement de gérer la Communauté, les tâches de gestion grandissant au fur et à mesure que de nouvelles politiques communautaires entrent en vigueur.

Parallèlement, il faut accélérer la démocratisation des pouvoirs européens en dotant le Parlement Européen de pouvoirs accrus, budgétaires et législatifs, en veillant à faire participer davantage le peuple européen, par la voie de l'élection directe et toute autre méthode appropriée, à la vie communautaire au niveau de l'Europe.

Nous devons franchir dans les prochaines années les étapes de la construction de l'union économique, stimulée par les résultats déjà atteints à ce jour, notamment dans le domaine agricole où elle a déployé un énorme effort. La Commission Européenne entend accélérer et multiplier les initiatives auprès du Conseil des Ministres afin que la Communauté fasse rapidement des progrès décisifs dans la construction des politiques économiques, monétaires, fiscales, sociales et autres qui, dans les cinq prochaines années, doivent avoir atteint l'essentiel de leurs objectifs.

Il faut reprendre les efforts pour faire progresser l'élargissement de la Communauté et l'unification du continent européen. La crise économique et sociale profonde qui secoue plusieurs de nos pays, dans et en dehors de la Communauté, aura démontré à quel point les destins des Etats Européens sont devenus solidaires. Le moment est venu d'en tirer les conséquences.

Il faut appeler les grandes forces économiques, sociales et intellectuelles de l'Europe à participer davantage à la construction du continent européen.

Sans attendre le moment où le peuple européen dans son ensemble sera officiellement consulté et appelé à participer de façon constitutionnelle et organique à la vie politique du continent européen, il est nécessaire de faire appel davantage aux grands groupes sociaux existant dans la Communauté.

C'est pourquoi la Commission a décidé de proposer au Comité Economique et Social d'entreprendre avec elle, à l'automne un vaste examen de l'ensemble de la situation communautaire.

C'est pourquoi également la Commission se propose de réunir dans le courant de l'hiver trois colloques avec les représentants qualifiés des grandes organisations existantes. Le premier réunirait les représentants des partenaires sociaux, employeurs et travailleurs. Le second grouperait les organisations du monde agricole. Le troisième réunirait les représentants qualifiés des organisations de jeunesse. Dans chacun d'entre eux la Commission s'efforcera de provoquer à la fois un examen d'ensemble de la situation européenne et un dialogue sur des programmes d'action précis à court et moyen terme. La Commission compte porter une attention particulière aux problèmes qui passionnent la jeunesse universitaire européenne, tels ceux de son instruction, de sa formation, et des échanges universitaires et examiner avec les représentants qualifiés de celle-ci ce qui peut être fait pour que la jeunesse actuelle regarde avec des yeux plus confiants l'avenir qui est le sien et la part qu'elle peut prendre dans sa construction.

\*



Au moment d'achever cette déclaration qui exprime tout ensemble une foi, une espérance et un programme d'action, la Commission appelle les Européens à ne pas perdre de vue la dimension des événements et la valeur des résultats acquis à ce jour.

Deux grands événements, de caractère spirituel, dominent cette seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle : La réconciliation des églises et la réconciliation des peuples. Si le premier n'appartient pas à l'ordre poli-

tique, le second est notre. C'est avant tout la réconciliation des nations européennes, ravagées par les deux guerres mondiales de 1914-18 et de 1939-45, nées toutes les deux en Europe du choc des nationalismes et qui ont constitué pour les Européens de véritables guerres civiles.

Ce temps est passé. Le moment est venu d'appeler toutes les forces jeunes et créatrices de l'Europe à l'union, à l'action et à l'espoir.

## Les Comptes nationaux de 1965 du Grand-Duché

Le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques du Ministère de l'Economie Nationale vient de publier, dans la série des Cahiers Economiques, une étude sur les comptes nationaux de 1965 et un aperçu retrospectif de 1952 à 1965 :

Nous reproduisons ci-après la première partie de cette étude consacrée à un commentaire succinct des comptes nationaux de 1965 :

En 1965, l'évolution économique a été caractérisée par un net ralentissement de l'expansion tant de la demande étrangère que de la demande intérieure. Après avoir effectué un bond de 14,9% en 1964 par rapport à 1963, le produit national brut n'a plus progressé que de 4,8% en 1965 comparativement à 1964.

### *Optique de la dépense*

La demande étrangère, au sens de la comptabilité nationale, a encore augmenté au rythme de 6,8% après avoir marqué une progression de 15,9% en 1964. Cette évolution correspond grosso modo à celle des exportations de marchandises dont le taux d'expansion est tombé de 16,1% en 1964 à 7,0% pour 1965.

Les exportations de laminés, qui constituent le gros des exportations luxembourgeoises de biens matériels, ne se sont guère écartées de leur niveau très élevé de 1964. Par contre, les cotations se sont de nouveau légèrement infléchies après avoir connu un redressement prometteur l'année précédente. Bien que les prix à la grande exportation aient continué d'être peu rémunérateurs, on a pu observer une nouvelle et assez forte progression de la proportion des livraisons aux pays tiers, qui est passée de 33,5% en 1964 à 36,8% en 1965. La part des exportations de laminés, absorbées par les Etats-Unis d'Amérique notamment, s'est accrue de 7,1% à 9,5% à la suite d'importants achats de couverture effectués sous la menace d'une grève sidérurgique qui, finalement, ne s'est pas produite. Les meilleurs clients européens de

la sidérurgie luxembourgeoise ont été, dans l'ordre, la République Fédérale allemande (25,7%), la Belgique (15,1%), la France (6,7%), les Pays-Bas (5,9%) et l'Italie (3,4%).

Si les exportations de produits sidérurgiques sont restées pratiquement inchangées (+0,4%) par rapport à 1964, il n'en a pas été de même des exportations des industries nouvelles qui produisent presque exclusivement pour le marché commun. En faisant abstraction des échanges d'énergie électrique entre la Société Electrique de l'Our et la Rheinisch-Westfälisches-Elektrizitätswerk, les exportations des industries nouvelles (y compris Goodyear) ont encore progressé au rythme de 29% en 1965, principalement du fait de l'entrée en fonctionnement, vers le milieu de 1965, des sociétés Du Pont de Nemours et Monsanto.

La hausse des prix pratiqués dans les hôtels et les restaurants ayant été en partie compensée par une certaine régression du nombre des nuitées d'étrangers dans les hôtels du pays (-2,6%), les dépenses des touristes étrangers ne se sont que faiblement développées en 1965 par rapport à 1964.

Accusant un taux de croissance de 1,5% en 1965 contre 15,6% en 1964, la demande intérieure a marqué, à son tour, une nette tendance au ralentissement de son expansion.

Après avoir encore progressé de plus d'un quart en 1964, les dépenses consacrées à la formation brute de capital fixe ont reculé de quelque 13% en 1965. Dans l'industrie sidérurgique et minière, elles ont accentué leur mouvement de repli (-42% en 1965 contre -3% pour 1964) étant entendu que l'essentiel de l'effort d'investissement a porté sur l'exploitation des possibilités de rationalisation et de mécanisation. Sur le plan de la construction publique, les autorités luxembourgeoises ont fait preuve de retenue évitant ainsi d'aggraver le déséquilibre entre l'offre et la demande. Au niveau des industries nouvelles, les investissements ont également sensiblement diminué après l'important effort — en relation avec

la mise en place des usines de Monsanto et de Du Pont de Nemours — consenti dans le courant de 1964. Si les dépenses consacrées à l'édification de locaux d'habitation ont continué de se développer, leur taux de progression s'est néanmoins nettement affaibli sous le double effet du niveau élevé des coûts (terrains et construction) et des mesures restrictives prises par la Caisse d'Epargne de l'Etat en matière d'octroi de crédits à la construction.

Les dépenses de consommation privée n'ont plus progressé qu'au rythme de 7,6%, alors qu'elles avaient augmenté de 12,6% l'année précédente. La compression du taux d'expansion a été encore plus prononcée en ce qui concerne les dépenses des touristes à l'étranger. Pour ce qui est des ventes de certains biens de consommation durables, les statistiques font même état d'un net recul. C'est ainsi que les nouvelles immatriculations de voitures automobiles, les ventes d'appareils de radio et de postes de télévision ont diminué de respectivement 0,4%, 15,0% et 8,9%. Il est vrai que la progression de ces ventes avait été particulièrement prononcée en 1964.

Si la masse globale des salaires et traitements n'a plus augmenté que de 6,7% en 1965 (14,9% en 1964), il faut en rechercher la cause dans le fait qu'en 1964 le coût du facteur travail avait sensiblement haussé par suite du règlement d'une proportion non négligeable d'arriérés échus dans le cadre du reclassement des agents des pouvoirs publics et de certains établissements parastataux. La nouvelle progression de la masse des salaires et traitements en 1965 procède essentiellement de l'échéance de deux tranches indiciaires (juillet et décembre), de l'entrée en vigueur — avec effet rétroactif au premier janvier 1965 — d'un nouveau contrat collectif dans l'industrie sidérurgique et minière et, enfin, d'un nouvel accroissement (quelque 1 600 unités) du nombre des salariés dans l'industrie et les services.

En ce qui concerne les transferts courants de l'Etat aux particuliers, l'augmentation en a été également plus faible qu'en 1964 (14% contre 18%). Les transferts au titre de la sécurité sociale notamment n'ont plus avancé qu'au rythme de 16% contre 23% en 1964. Rappelons qu'en cette dernière année, leur augmentation avait été particulièrement vive du fait de l'amélioration et de l'harmonisation des régimes de pension contributifs dans le cadre de la loi unique du 13 mai 1964 et de l'aménagement des prestations familiales (loi du 29 avril 1964).

Les dépenses de consommation des administrations, par contre, ont marqué une progression plus vive qu'en 1964 (4,1% contre 1,1%). Constituant de loin l'élément le plus important de la consommation publique, les frais de personnel ont augmenté de 8,2% en 1965, notamment par suite de certains renforcements de cadres votés au début de 1964.

Les importations globales enfin n'ont plus augmenté que de 2,6% en 1965 après avoir marqué une progression de 15,7% l'année précédente. Parmi les éléments ayant imprimé un mouvement ascen-

dant à cet agrégat figurent notamment les achats de denrées alimentaires, de boissons et de tabac, ainsi que les importations de biens d'équipement et de matières premières destinés à l'industrie chimique et parachimique. Par contre, les importations de coke sidérurgique ont subi une régression notable (-3,9%) à la suite d'une nouvelle compression de la mise au mille dans les hauts fourneaux, alors que l'augmentation de la production sidérurgique a été insignifiante. Les importations de voitures automobiles ont également subi une légère diminution après avoir progressé de près de 30% en 1964.

En effectuant le rapprochement entre les importations et les exportations de biens et services (y compris les prestations de facteurs), on peut constater que le solde en défaveur du Grand-Duché, qui remonte à 1963 et qu'il faut attribuer en tout premier lieu aux efforts d'équipement réalisés dans le cadre de l'implantation de certaines grandes industries nouvelles, est en voie de diminution rapide depuis le démarrage au deuxième semestre de 1965 de ces mêmes entreprises qui travaillent exclusivement pour les marchés étrangers.

### *Optique du produit*

Parallèlement à la demande, l'offre intérieure ne s'est que faiblement développée en 1965 par rapport à 1964. En passant de 29,9 milliards à 31,1 milliards de francs, le produit intérieur brut au coût des facteurs a progressé de 4,1% contre 16,3% l'année précédente. La valeur ajoutée par l'ensemble de l'industrie n'a guère varié en 1965 par rapport à 1964. En effet, à une certaine régression de la valeur ajoutée de l'industrie sidérurgique a fait contre-poids une amélioration dans d'autres branches et notamment dans celle de la production d'énergie électrique dont la demande étrangère varie en fonction des besoins croissants en courant d'heures de pointe du réseau allemand de la Rheinisch-Westfälisches-Elektrizitätswerk.

La production de laminés est passée de 3 588 993 tonnes en 1964 à 3 602 263 tonnes en 1965, soit une très légère augmentation de 0,1%. Une telle évolution reflète la politique de retenue recommandée par la Haute Autorité de la C.E.C.A. et adoptée par les responsables de la sidérurgie luxembourgeoise face à la détérioration persistante du marché mondial de l'acier. Comme les prix à l'exportation, notamment vers les pays tiers, se sont affaiblis tout au long de 1965 après leur passagère remontée en 1964 et que les charges salariales ont été alourdies à la suite de la mise en vigueur du nouveau contrat collectif, les marges bénéficiaires des sociétés sidérurgiques luxembourgeoises s'en sont fortement ressenties. Cette situation a commandé davantage de circonspection dans la politique de recrutement. Celui-ci étant devenu plus sélectif et plus restrictif, il n'est pas étonnant qu'à partir du deuxième semestre le nombre des effectifs ouvriers ait marqué une tendance à la diminution, notamment par le jeu de mises à la retraite nor-

males et de départs volontaires non compensés par des engagements nouveaux.

La valeur ajoutée par l'industrie chimique, à son tour, n'a guère varié en 1965 par rapport à 1964. Cette situation s'explique en partie par une évolution divergente selon les activités considérées, mais surtout par le fait que d'importantes entreprises en voie d'implantation ont entamé vers le milieu de 1965 des productions d'essai après avoir effectué force travaux pour compte propre dans le courant de 1964.

A son tour, le secteur de la construction a marqué une certaine pause en 1965 après le développement remarquable qu'avait connu cette branche en 1964, entre autre, à la faveur de conditions atmosphériques particulièrement propices aux travaux extérieurs, conditions qui coïncidaient en cette année avec une demande particulièrement pressante. Parmi les facteurs ayant entravé l'expansion en 1965, il convient de citer les mesures restrictives prises par la Caisse d'Épargne de l'État en matière d'octroi de crédit à la construction ainsi que le niveau prohibitif qu'ont atteint pour de nombreux ménages de salariés les prix des terrains à bâtir et le coût de la construction. Il n'empêche que le plus clair de l'activité s'est concentré en 1965 sur l'édification de logements, les pouvoirs publics ayant fait preuve de retenue pour ne pas encourir le reproche d'avoir été, comme en 1964, à l'origine d'un déséquilibre entre l'offre et la demande.

La nouvelle et assez rapide progression de la valeur ajoutée dans l'agriculture est à mettre en rapport avec une amélioration des résultats dans le domaine des productions laitière et bovine, ainsi qu'avec un notable accroissement du cheptel.

Le commerce de gros et de bétail ainsi que les hôtels et restaurants ont vu leur produit se développer moins rapidement qu'en 1965 sous l'effet d'une progression ralentie de la consommation des ménages et d'une évolution légèrement régressive sur le plan de l'activité hôtelière.

Quant à la valeur ajoutée par l'administration publique (+ 7,9% en 1965 contre 0,7% en 1964), il est renvoyé à ce qui a été écrit au sujet de la consommation publique.

La nouvelle et rapide progression du rendement des impôts indirects (+ 16,8% en 1965 contre 10,5% en 1964), est due, pour partie, à l'augmentation des prix, mais surtout aux effets de la loi du 12 mai 1964 qui a relevé de 50% le taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires et de la taxe d'importation tout en prévoyant des bonifications en cas de réexportation.

Enfin, après avoir subi une très forte majoration en 1964, les subventions aux entreprises ont fait l'objet d'une augmentation de 18,8% en 1965. Il importe de souligner que ces aides ont été allouées comme au cours des exercices précédents en tout premier lieu à l'agriculture et à la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois.

Dans ces conditions et compte tenu également des échanges de prestations de facteurs avec l'étranger, le produit national brut aux prix du marché a augmenté de 4,8% après avoir avancé de 14,9% en 1964 par rapport à 1963.

### *Optique du revenu*

Constituant de loin l'élément le plus important de revenu national, la masse globale des salaires et traitements (échéant aux ouvriers et employés résidents), s'est accrue de 6,7% en 1965, c'est-à-dire beaucoup moins rapidement que l'année précédente (+ 14,9%). Si l'emploi a encore progressé de 1,6% (+ 2,7% pour 1964) dans l'industrie en général et dans les services, l'effectif ouvrier dans l'industrie sidérurgique et minière est resté pratiquement inchangé. En contrepartie, il faut tenir compte également de l'impact des avantages consentis dans le cadre de la nouvelle convention collective mise en vigueur dans l'industrie lourde avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1965. Par ailleurs, il importe de ne pas perdre de vue que la très forte progression de la masse des salaires en 1964 était due, en grande partie, aux effets de la revalorisation de la fonction publique ainsi qu'à l'excellente conjoncture qui avait caractérisé le marché sidérurgique en 1964.

Les revenus échéant à l'État au titre de la propriété et de l'entreprise ont progressé, à leur tour, de quelque 4%.

Par contre, le revenu de la propriété et de l'entreprise échéant aux particuliers devrait avoir légèrement diminué par suite notamment d'un certain amenuisement des marges bénéficiaires.

L'épargne des sociétés est redevenue négative et les impôts directs versés par ces mêmes collectivités ont diminuée de plus de 10% par suite des résultats médiocres obtenus notamment dans l'industrie lourde.

Quant aux intérêts de la dette publique qui, pour être assimilés à des transferts, viennent en déduction des revenus déjà passés en revue dans lesquels ils sont compris, ils ont fortement augmenté en passant de 303 millions à 357 millions de francs. Cette situation est due au fait que la dette publique globale, qui n'avait que faiblement augmenté en 1964, a fait l'objet d'une très forte progression en 1965 (+ 11,6%).

Quant aux transferts courants de l'État aux particuliers, qui viennent étoffer le revenu disponible des particuliers sans influencer pour autant le revenu national, on constate que leur rythme de progression s'est légèrement affaibli en 1965 par rapport à 1964 (14,4% contre 17,9%). Pour plus de détail, le lecteur voudra se reporter à ce qui a déjà été dit à ce sujet au chapitre de la consommation privée.

Voici, à titre purement indicatif, un tableau représentant pour la période de 1960 à 1965 l'évolution du revenu national par tête d'habitant dans les pays membres de la C.E.E.

*Revenu national par tête d'habitant de 1960 à 1965*

Source : Publications de l'O.S.C.E.

Unité : millier de francs lux.

Année	Luxembourg	Belgique	Pays-Bas	Allemagne (R. F.)	France	Italie
1960 ... ..	61,4	50,2	40,5	49,6	50,6	27,1
1961 ... ..	62,7	52,5	43,7	55,6	53,7	29,8
1962 ... ..	62,8	55,8	46,3	59,5	58,9	33,5
1963 ... ..	66,6	59,3	49,9	62,8	63,8	38,3
1964 ... ..	75,7	66,0	58,1	68,0	68,7	41,3
1965 ... ..	77,0	71,4	63,6	72,4	72,4	43,9

*Taux d'augmentation par année*

Année	Luxembourg	Belgique	Pays-Bas	Allemagne (R. F.)	France	Italie
1961/60 ... ..	+ 2,1	+ 4,6	+ 7,9	+12,1	+ 6,1	+10,0
1962/61 ... ..	+ 0,2	+ 6,3	+ 5,9	+ 7,0	+ 9,7	+12,4
1963/62 ... ..	+ 6,1	+ 6,3	+ 7,8	+ 5,5	+ 8,3	+14,3
1964/63 ... ..	+13,7	+11,3	+16,4	+ 8,3	+ 7,7	+ 7,8
1965/64 ... ..	+ 1,7	+ 8,2	+ 9,5	+ 6,5	+ 5,4	+ 6,3

Tout au long de ces années le Luxembourg n'a cessé de disposer du revenu national par habitant le plus élevé. Cependant, cette position privilégiée, qui reposait essentiellement sur le bon comportement du marché de l'acier depuis la fin du deuxième conflit

mondial, a été progressivement entamée et est en passe d'être mise en question par les résultats obtenus dans le cadre des efforts soutenus d'expansion économique dans les autres pays partenaires.

*Compte du produit national et de la dépense nationale*

Valeur en millions de francs

	1960	1961	1962	1963	1964	1965
	<b>Emplois</b>					
Revenu national .....	19 343	19 988	20 272	21 678	24 988	25 648
Provisions pour amortissement et ajustements .....	3 613	3 513	3 605	3 800	4 646	5 200
Impôts indirects .....	2 355	2 500	2 631	2 749	3 038	3 547
Moins: Subventions .....	622	661	712	731	1 076	1 278
Produit national brut aux prix du marché .....	24 689	25 340	25 796	27 496	31 596	33 117
	<b>Ressources</b>					
Consommation privée .....	13 874	14 640	15 420	16 641	18 736	20 155
Consommation publique .....	2 521	2 553	2 927	3 484	3 521	3 666
Formation intérieure brute de capital (Investissements) .....	5 308	6 628	7 431	8 926	11 100	10 025
Exportations de biens et services et revenus des facteurs de production dus par le reste du monde .....	22 586	22 755	21 957	22 198	25 717	27 455
Moins: Importations de biens et services et revenus des facteurs de production dus au reste du monde .....	19 600	21 236	21 939	23 753	27 478	28 184
Dépense nationale brute au prix du marché .....	24 689	25 340	25 796	27 496	31 596	33 117



Compte du revenu national

Valeur en millions de francs

	1960	1961	1962	1963	1964	1965
	Emplois					
Rémunération des salariés .....	11 309	11 909	12 670	13 850	15 910	16 979
Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant aux particuliers .....	6 063	6 194	6 537	6 917	7 420	7 258
Epargne des sociétés .....	350	100	-400	-500	20	-100
Impôts directs frappant les sociétés .....	1 385	1 423	926	845	948	838
Revenu échéant à l'Etat au titre de la propriété et de l'entreprise .....	529	674	826	862	993	1 030
Moins : Intérêts de la dette publique .....	293	312	287	296	303	357
Revenu national .....	19 343	19 988	20 272	21 678	24 988	25 648
	Ressources					
Revenu national .....	19 343	19 988	20 272	21 678	24 988	25 648
Revenu national .....	19 343	19 988	20 272	21 678	24 988	25 648

Composition du revenu national et ses rapports avec les autres agrégats de revenu et de produit

Unité : millions de francs

	1960	1961	1962	1963	1964	1965
1. Rémunération des salariés .....	11 309	11 909	12 670	13 850	15 910	16 979
a) Salaires et traitements .....	9 747	10 292	10 950	11 982	13 750	14 672
b) Rémunération en espèces et en nature des forces armées .....	200	203	249	291	284	317
c) Contribution des patrons à la Sécurité sociale .....	1 362	1 414	1 471	1 577	1 876	1 990
2. Revenus des travailleurs indépendants .....	4 593	4 644	4 887	5 157	5 540	5 840
a) Revenus des exploitations agricoles, viticoles et forestières .....	1 223	1 184	1 187	1 217	1 250	1 304
b) Revenus des professions libérales .....	340	360	400	440	490	536
c) Revenus des autres personnes travaillant isolément ou en association .....	3 030	3 100	3 300	3 500	3 800	4 000
3. Intérêts, dividendes, tantièmes et loyers .....	1 272	1 350	1 450	1 560	1 680	1 318
a) Intérêts, dividendes et tantièmes .....	672	700	750	780	820	428
b) Loyers .....	600	650	700	780	860	890
4. Allocations aux œuvres sociales .....	198	200	200	200	200	100
5. Transferts courants de l'Etat aux particuliers (prestations des caisses de pension, de maladie, etc.) .....	2 891	3 014	3 136	3 368	3 970	4 542
Revenus des particuliers .....	20 263	21 117	22 343	24 135	27 300	28 779
6. Impôts directs et revenu non distribués des sociétés privées .....	1 735	1 523	526	345	968	738
Total des revenus privés .....	21 998	22 640	22 869	24 480	28 268	29 517
7. Moins : transferts courants de l'Etat aux particuliers .....	2 891	3 014	3 136	3 368	3 970	4 542
8. Moins : intérêts de la dette publique .....	293	312	287	296	303	357
9. Revenu échéant à l'Etat au titre de la propriété et de l'entreprise .....	529	674	826	862	993	1 030
Revenu national ou produit national net au coût des facteurs .....	19 343	19 988	20 272	21 678	24 988	25 648
10. Impôts indirects moins subventions .....	1 733	1 839	1 919	2 018	1 962	2 269
Produit national net aux prix du marché .....	21 076	21 827	22 191	23 696	26 950	27 917
11. Provisions pour amortissement et ajustements ...	3 613	3 513	3 605	3 800	4 646	5 200
Produit national brut aux prix du marché .....	24 689	25 340	25 796	27 496	31 596	33 117

# Le Congrès de la Fédération Européenne des Clubs Soroptimistes à Luxembourg

Du 3 au 6 juillet 1968 ont eu lieu à Luxembourg, sous le haut patronage de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, les « Journées d'Amitiés 1968 » de la Fédération Européenne des Clubs Soroptimistes.

Cette rencontre avait été organisée par l'Union Nationale des clubs soroptimistes du Luxembourg, sur l'initiative de Madame le docteur Vax-Hummer, une Luxembourgeoise qui est actuellement Présidente de la Fédération Européenne des Clubs Soroptimistes. Les pays suivants avaient délégué des représentantes à Luxembourg : République Fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Israël, Italie, Luxembourg, Turquie, Norvège, Pays-Bas, Suède et Suisse.

La séance d'ouverture a eu lieu le 3 juillet au théâtre municipal, en présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, de plusieurs membres du Corps diplomatique, du Président de la Chambre des Députés, M. Romain Fandel, M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères, Madame Madeleine Frieden, Secrétaire d'Etat à la Famille, Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg et Mgr Jean Hengen, Evêque-coadjuteur, plusieurs députés, de nombreuses autres personnalités et les membres de l'Union Nationale Luxembourg.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par Madame le docteur Louise Beissel, Présidente de l'Union Nationale Luxembourg, par Madame Calvert-Marty, de l'UNESCO, par Madame Pierre Frieden, Secrétaire d'Etat à la Famille, et par Monsieur Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères.

Un concert symphonique donné par l'orchestre de Bruges sous la direction de Dirk Varendonck, avec le concours de la soliste Florence Soon-kin-Wong, clôtura la séance inaugurale.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée lors de la séance inaugurale par Madame Madeleine Frieden, Secrétaire d'Etat à la Famille :

## **Allocution de M<sup>me</sup> Madeleine Frieden, Secrétaire d'Etat à la Famille**

Je me joins avec plaisir à nos deux amies luxembourgeoises pour vous dire combien nous apprécions l'honneur de pouvoir souhaiter la bienvenue parmi nous à tant de personnalités éminentes, à tant de femmes d'élite de tant de pays divers.

Votre nombre et vos titres impressionnants sont la preuve (— s'il en était encore besoin —) que la femme occupe une large place dans la société et qu'elle assume son rôle avec courage et compétence.

La présence au milieu de nous de Son Altesse Royale notre chère Grande-Duchesse souligne et confirme la haute importance de ces Journées d'étude et d'amitié, et il me tient à cœur, Madame, de vous

exprimer, en mon propre nom et au nom de toutes les femmes, notre vive gratitude pour ce geste encourageant.

Quand vous avez décidé cette réunion et quand vous avez arrêté le sujet de vos méditations : Former l'avenir — Educate for progress — vous ne pouviez vous douter combien ce problème aurait gagné en actualité — et en urgence — au moment où vous vous réunissez, au moment précis que nous vivons. En effet, la crise qui a secoué tant de pays — en Europe et partout dans le monde — cette crise qui a mis en question toutes nos structures, toutes nos traditions, nos modes de vivre et de penser, en un mot toute notre société, cette crise nous a amenés tous et toutes à faire un examen de conscience, à regarder avec des yeux nouveaux tout ce qui nous entoure et à nous demander si nous n'avons pas, nous aussi, omis — par commodité, par conformisme, par insouciance, par inconscience — de nous adapter, de nous renouveler, d'opérer notre insertion dans le monde d'aujourd'hui.

Mais cette société que la jeunesse intellectuelle, que le monde des travailleurs récuse, cette société qu'on dit de la consommation excessive, mais qui est aussi celle de la pauvreté scandaleuse, cette civilisation des fausses valeurs, des faux besoins, la civilisation du bruit infernal des moteurs, des transistors et des avions supersoniques, la civilisation de l'air vicié, des eaux polluées et de la nourriture empoisonnée, la civilisation de la thalidomide, du napalm et de la bombe atomique, la femme l'a-t-elle vraiment acceptée ?

Bien sûr, depuis 50 ans elle y réclame avec insistance une place plus importante. Mais si, au début du mouvement féministe, la femme revendiquait tout bonnement l'égalité pure et simple avec l'homme, elle a vite reconnu que là n'était pas la solution de ses problèmes, ni des problèmes de la société. Car dans un monde fait par l'homme, pour l'homme, la femme — dès qu'elle sort des limites étroites qui lui sont assignées — risque de se faire écraser, au lieu de contribuer à une amélioration de sa condition et à l'instauration d'une société plus équitable, plus harmonieuse et plus humaine. Il lui fallait donc, si elle voulait vraiment poursuivre — et peut-être atteindre ces objectifs, chercher une autre voie et donner à ses efforts une orientation plus spécifique.

Aussi a-t-elle assez rapidement renoncé au féminisme des premières heures, et ce n'est plus l'assimilation avec l'homme qu'elle demande, mais l'émancipation de sa condition de mineure, la promotion à la majorité et à la maturité, le droit d'avoir voix au chapitre, donc le dialogue et la participation, mots qui ont une résonance étrangement actuelle et une parenté et coïncidence frappante avec ceux que nous avons entendus tout au long de ces semaines et de ces mois de crise.

La femme a donc toutes les raisons de se réjouir de la tournure que prennent les événements et de la voie nouvelle dans laquelle semble s'engager la société.

Non pas qu'elle n'ait pas accepté — dans ses grandes lignes du moins — cette société actuelle. Elle s'y est même taillé une place d'envergure. La présence ici de femmes qui jouent un rôle important sur tous les plans de la vie sociale, culturelle, économique, politique, le prouve. N'avons-nous pas parmi nous ici des médecins, des professeurs, des avocats, des magistrats, des notaires, des écrivains, des journalistes, des éditeurs, des chefs d'entreprise, des directrices d'écoles, de centres de jeunesse, d'usines, des architectes, des chargées de recherches scientifiques, des conseillères municipales, des échevins, des maires, des députés, — j'en passe et non des moindres. Cela n'aurait pas été imaginable il y a 50 — ou seulement 30 ans.

Et bien entendu, si on trouve des femmes à des postes de commande et dans toutes les professions intellectuelles, c'est aussi, c'est surtout dans les petits emplois subalternes qu'elle figurent. La présence de la femme dans le monde du travail signifie même avant tout présence d'ouvrières, d'employées et de fonctionnaires; et ce n'est pas la femme de niveau académique qui est le prototype de la femme qui participe à la vie économique et professionnelle, mais la dactylo, la secrétaire, l'ouvrière dans l'industrie textile, électro-technique, ménagère et alimentaire. A tel point que Chesterton pouvait dire : « Quand la femme décida de ne plus vivre sous l'autorité de l'homme, elle prit un emploi et devint sa sténo-dactylo. »

Mais s'est-elle vraiment intégrée dans ce monde nouveau pour elle ? Se sent-elle à l'aise au milieu des machines, dans ce système où domine le froid calcul, où il n'est question que de chiffre d'affaires, de productivité, de rendement, de planification, de publicité, de concurrence ?

Ne préférerait-elle pas réintégrer le calme, la protection, l'intimité, la douceur du foyer et de la vie de famille — où tout en menant une vie bien active et bien remplie (par des travaux qu'on dit « ennuyeux et faciles »), elle trouvait autrefois une atmosphère plus conforme à sa nature — et aussi bien des possibilités de se réaliser, de se forger une personnalité, et d'avoir une influence certaine, peut-être pas directement sur le cours des événements, mais d'autant plus grande indirectement. N'est-il pas avéré que, si l'homme a toujours eu la conviction de diriger le monde, sa pensée et son activité étaient de tous temps — de manière discrète et incontrôlable — influencées par la femme !

Mais nous savons tous que le temps de l'idylle est définitivement passé. Que cela nous soit agréable ou non, il n'est pas possible de retourner en arrière, nous ne pouvons pas arrêter la roue de l'histoire, ni l'évolution de la société — qui de l'entreprise et organisation familiale, où pendant des millénaires toutes les activités étaient concentrées autour du noyau central de la famille, s'est muée — depuis 150 ans — en entreprise et organisation industrielle

où vie de famille et activité professionnelle sont, la plupart du temps, nettement séparées. Il s'agit de s'y adapter, de chercher un style nouveau, d'essayer de vivre dans cette maison d'acier, de verre et de béton, et de collaborer à la formation d'une société où hommes et femmes, où jeunes et adultes puissent trouver une atmosphère respirable et se retrouver dans une communion et communauté enfin taillée à l'échelle humaine.

C'est dire que le but des femmes n'est pas, ne peut pas être l'établissement d'un matriarcat — comme ces messieurs feignent parfois de craindre — par opposition au patriarcat qui a été si longtemps la forme de notre société, de presque toutes les sociétés, mais un mode de vie où hommes et femmes puissent collaborer en confiance, comme des partenaires non pas égaux, mais de même valeur, qui apportent chacun sa contribution spécifique dans tous les domaines et sur tous les plans : familial, professionnel, culturel, social, politique, une collaboration loyale, efficace et harmonieuse, au service surtout des difficiles et laborieuses mais exaltantes entreprises communautaires, les plus grandes qui aient jamais été tentées.

Mais dira-t-on, cette égalité, n'est-elle pas chose acquise ? n'est-elle pas reconnue universellement ? La Charte des Nations-Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, n'affirment-elles pas le principe d'une dignité égale et d'une valeur égale de tous les êtres humains ?

Pourtant ces mêmes organismes ont jugé nécessaire d'élaborer aussi — et même tout récemment — une Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes — ce qui prouve assez que cette discrimination existe encore, comme le dit si bien Rosemarie Kieffer dans un récent article, « existe flagrante, agressive ou latente, larvée, triomphante ou en voie de disparition ». Et elle ajoute : « Lorsqu'il est question de ces déclarations, résolutions et conventions, certains Luxembourgeois, prenant cet air supérieur caractéristique d'une certaine mentalité luxembourgeoise, proclament que tout cela ne nous regarde pas, que cela ne nous concerne pas, puisque chez nous tout est parfait, puisqu'il n'y a pas de problèmes, puisqu'il n'y a pas de discrimination et que l'injustice est un concept que le Luxembourgeois ignore. Les déclarations en question s'adressent à l'Asie, à l'Afrique noire, à l'Amérique latine, à tous les pays du monde, si vous voulez, à condition toutefois que vous exceptiez ce paradis qu'est le Luxembourg. »

Et nous savons que sous ce rapport, bien des hommes sont luxembourgeois — partout, dans tous les pays et certainement dans tous ceux qui sont représentés ici.

Vous connaissez le trait amusant raconté par Alva Myrdal et Viola Klein dans leur ouvrage sur la « femme dans la famille et dans la profession » : des étudiantes américaines questionnées, répondent que, bien sûr, elles ne croient pas à la supériorité des hommes, mais que les conventions exigent qu'on respecte les illusions masculines, et que, par exemple, lors d'un rendez-vous, il est bon que les filles se



donnent l'air d'être moins intelligentes que les garçons, qu'elles cachent surtout leurs titres académiques, qu'elles feignent d'être ignorantes dans certains domaines et que, dans une discussion d'un certain niveau, elles laissent « le dernier mot » à l'homme.

Quoi d'étonnant que, lors d'une récente manifestation, nos étudiants — accompagnés d'ailleurs de bon nombre d'étudiantes — aient jeté à la tête de notre unique femme député la traditionnelle invitation : « A vos marmites ! »

Apostrophe combien révélatrice d'une mentalité où — dans toutes les têtes — tradition et progrès sont en lutte constante, où la discrimination de la femme est encore bien réelle et solidement établie — malgré toutes les chartes et déclarations.

Mais que faire pour que ces beaux principes prennent corps, pour qu'ils s'incarnent dans la réalité ? et quel profit la société pourra-t-elle en tirer ?

Pendant les millénaires où l'homme — et l'homme seul — a régi la Terre et déterminé les structures et les modes de vie de presque toutes les sociétés, il a fait des merveilles. Il peut être fier à juste titre de tout ce qui, au long de l'histoire, a été inventé, exploré, créé, pensé et réalisé grâce à son esprit, grâce à sa volonté et grâce à ses mains. Mais ce monde prodigieux créé par lui est aussi un monde cruel, barbare, inhumain, un monde qu'à tout moment un fou peut anéantir d'un geste et où, de toute façon, à moins d'un complet revirement, un jour proche ou lointain, la vie ne sera plus possible.

Et dans ce monde la femme — comme la jeunesse — cherche sa place. Mais il est important, il est indispensable, qu'elle sache que son rôle est précisément de ne pas accepter cette société telle qu'elle est, il faut qu'elle se rende compte que son rôle consiste à rendre cette société plus humaine et ce monde plus habitable. « Où la femme paraît, l'humanité arrive », dit André Malraux, et il assigne ainsi à la femme une mission peut-être écrasante, mais certainement conforme à sa nature la plus profonde.

Mais depuis le demi-siècle qu'on parle d'émancipation et de promotion de la femme, le monde est-il devenu plus humain et plus équilibré ? et la femme elle-même, est-elle devenue plus heureuse, plus satisfaite, plus féminine ? On ne saurait l'affirmer avec beaucoup d'assurance. Et la contestation actuelle soulève bien des doutes à cet égard.

Car ce qu'il faut changer, ce ne sont pas seulement des structures et des traditions, mais principalement et avant tout des mentalités, des états d'esprit, des échelles de valeurs — chez les femmes aussi bien que chez les hommes. Il y a, en effet, d'une part, chez l'homme — à côté de ses qualités remarquables — le désir de domination, l'appétit de conquête et la conviction de sa supériorité, avec comme corollaire celle de l'infériorité féminine, il y a, d'autre part, chez la femme, à côté de ses qualités incontestables, la recherche de la quiétude et du confort, la paresse d'esprit, le désir de plaire, la peur des responsabilités, en un mot, sa passivité.

Ce sont ces mentalités qu'il s'agit de changer d'abord, si nous voulons vraiment pouvoir espérer

que grâce à la collaboration lucide et fraternelle de l'homme et de la femme, nous irons vers un monde plus équilibré, plus juste, plus humain. Il n'est pas question de changer pour cela la nature de la femme ni celle de l'homme. Mais il s'agit de leur faire prendre conscience, à chacun et à chacune, de leurs responsabilités et de leurs devoirs — et de l'obligation de forger leur personnalité à la mesure de ces responsabilités et de ces devoirs — qui ont trait non seulement à eux-mêmes et à leur entourage immédiat, mais aussi à la grande communauté humaine.

Et ici, nous rejoignons notre point de départ et votre sujet d'étude : Eduquer pour progresser. Tout progrès est une affaire d'éducation. Mais si nous parlons d'éducation par le progrès, ne pensons pas seulement aux pays sous-développés et aux analphabètes, mais aussi, mais impérieusement, mais obstinément à nous-mêmes, à notre société occidentale qui a un si grand besoin de trouver son équilibre, sa forme.

Les soroptimistes ont reconnu cet impératif. Elles savent que cette éducation du sens des responsabilités, cette formation de personnalités fortes et clairvoyantes, capables d'affronter l'œuvre gigantesque qu'il s'agit d'entreprendre sinon de réaliser, elles savent que cette éducation personnelle, sociale et civique, si l'école peut en donner les bases, ne peut s'arrêter au sortir de l'école, est une affaire d'éducation permanente par la presse, par la radio, par la télévision et par tous les moyens de communication par l'action des organismes publics, mais aussi par l'action des grandes organisations féminines dont les Soroptimistes sont une des plus importantes et des plus influentes. Et les réflexions et discussions auxquelles vous allez vous livrer dans les jours à venir nous aideront sans doute tous et toutes à voir plus clair et à trouver notre voie dans le dédale où nous sommes engagés.

Comme disait le grand psychologue C. G. Jung : « La femme de notre temps a à assumer une immense mission éducative qui signifie peut-être le début d'une ère nouvelle. »

Et Margaret Mead voit la possibilité d'un monde meilleur à condition que nous soyons capables d'utiliser à bon escient les aptitudes complémentaires des deux sexes et d'admettre et de développer la supériorité spécifique de chacun.

Car c'est ainsi que nous entendons la participation et la collaboration : que chacun de son côté fasse de son mieux : l'homme avec son esprit critique, son besoin de rationnel et son talent d'organisation, son imagination et sa volonté créatrice, la femme avec ses dons d'intuition, sa compréhension, sa sensibilité et son humanité, l'homme bâtissant le monde et conquérant l'univers, la femme y collaborant sur tous les plans et y ajoutant ici une fleur, là un sourire, un geste amical ou un mot réconfortant, c'est-à-dire y mettant le sceau de l'humain et le supplément de l'âme.

La séance de clôture des « Journées d'Amitiés » de la Fédération Européenne des Clubs Soroptimistes a eu lieu le 6 juillet, après d'intéressantes réunions de travail au cours desquelles de nombreux thèmes furent traités par plusieurs oratrices qualifiées.



Lors de la séance de clôture, Madame Marion Stallard prononça une allocution sur son activité en tant que Présidente internationale des Clubs Soroptimistes, tandis que M<sup>lle</sup> Astrid Lulling, député et membre du Parlement Européen, fit un exposé sur le thème : « Unification européenne par le Marché Commun, chances et responsabilités pour les femmes ».

Ajoutons pour terminer que le nouveau bureau de la Fédération Européenne des Clubs Soroptimistes se compose comme suit : Présidente : Madame Eva Kreuzer de Vienne; Vice-Présidentes : Madame Dvora Rosenfeld (Israël) et Madame Leinö Marja-Lüsa (Finlande); Trésorière: Madame Marie-Louise Cordier (France); Secrétaire : Madame Edith Erlbauer (Autriche).

## Conseil de Gouvernement

### Réunions durant le mois de juillet

Pendant le mois de juillet, le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions de travail sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 5 juillet, le Conseil a arrêté le budget rectifié de 1968. Ensuite il a pris connaissance du rapport concernant l'ajustement des pensions prévues par le Code des assurances sociales et la législation de pension des employés privés au niveau des salaires de 1965. Le Ministre d'Etat a présenté au Conseil l'étude comparative entreprise par un groupe de travail sur les rémunérations du secteur public et du secteur privé. Le Conseil a finalement délibéré sur le projet de loi fixant le statut général (Droits & Devoirs) des fonctionnaires de l'Etat et le régime applicable aux employés de l'Etat.

Pendant la réunion du 12 juillet, le Conseil a examiné divers aspects de l'organisation du Haut-Commissariat de la Protection Nationale et l'approvisionnement du pays en temps de grave crise internationale. Il a achevé la mise au point du projet de loi fixant le statut général (Droits & Devoirs) des fonctionnaires de l'Etat; ce projet donnera lieu à consultation de la Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics. Il a continué en outre l'examen

du rapport sur l'étude comparative des rémunérations du secteur public et du secteur privé. Finalement le Conseil a délibéré sur les prévisions des recettes pour l'exercice budgétaire 1969.

Au cours des réunions des 19, 22, 23 et 24 juillet, le Conseil a fixé le projet des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969. Ce projet sera déposé à la Chambre des Députés au début du mois de septembre prochain. Il a délibéré en outre sur des questions de personnel.

Au cours de la séance du 26 juillet, le Conseil a décidé l'introduction de l'enseignement mixte dans divers établissements d'enseignement secondaire et a délibéré sur les désignations de directeurs adjoints des établissements d'enseignement secondaire. Il a approuvé deux projets de règlement grand-ducal ayant pour objet respectivement l'octroi des allocations familiales en faveur des étudiants ayant dépassé l'âge de dix-neuf ans, ainsi que le non-cumul des allocations familiales luxembourgeoises et de celles prévues par un régime étranger. Le Conseil a encore approuvé un projet de loi relatif à la désaffectation de l'immeuble dit « Grand Séminaire » à Luxembourg-Limpertsberg au profit d'un centre scolaire et la construction d'un nouvel immeuble destiné au Grand Séminaire à Luxembourg-Kirchberg.

## Nouvelles diverses

### Visite à Luxembourg du Président de l'Assemblée de l'Atlantique Nord

Le 12 juillet 1968, M. M. Mathiesen, Président de l'Assemblée de l'Atlantique Nord, accompagné de M. Ph. Deshormes, secrétaire général, a rendu une visite officielle à la Chambre des Députés de Luxembourg.

Le Président de la Chambre des Députés, M. Romain Fandel, a reçu le Président Mathiesen, qui est membre du Parlement islandais. En présence des membres luxembourgeois à l'Assemblée de l'Atlantique Nord a eu lieu ensuite un échange de vues sur une série de problèmes d'actualité.

Le Président Mathiesen a également été reçu par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Pierre Werner. Il a eu en outre des entretiens et des rencontres avec le Ministre des Affaires Etrangères, M. Pierre Grégoire, et avec les membres du Bureau de la Chambre des Députés.

Avant de quitter le Grand-Duché, le Président de l'Assemblée de l'Atlantique Nord a eu l'occasion de visiter le pays, notamment la région mosellane et l'Oesling, et plus particulièrement l'usine hydro-électrique de Vianden.

\*

## Le programme d'investissement de l'ARBED

Au cours d'une conférence de presse qui a eu lieu le 15 juillet au siège central de l'ARBED, la direction de cette société sidérurgique a communiqué à la presse les grandes lignes de son programme d'investissement des 5 prochaines années. Cet état prévisionnel a été approuvé par le conseil d'administration de l'ARBED dans sa réunion du 12 juillet 1968. Les investissements prévus comportent une dépense annuelle moyenne de 1,5 milliard de francs et un engagement total de l'ordre de 8 milliards de francs.

Voici quelques données caractéristiques de la société ARBED.

— La production d'acier brut de l'ARBED s'est élevée en 1967 à 4,8 millions de t et le chiffre d'affaires a atteint 19,8 milliards de francs.

— A la fin de l'année révolue, les usines et mines occupaient un effectif total de 32 700 ouvriers et employés.

— Durant la période de 1946 à 1967, les investissements des deux sociétés ARBED et ancienne HADIR se sont élevés à 30,2 milliards de francs.

Les grandes lignes des projets d'investissements de l'ARBED de 1969 à 1973 sont les suivantes :

- 1) Concentration de la production de fonte du bassin d'Esch à l'usine de Belval, ce qui amènera la suppression des hauts fourneaux de la division de Schifflange et, à la longue, de ceux de Terre Rouge. Cette concentration s'impose pour nous permettre de conserver un prix concurrentiel de la fonte et également de maintenir l'enfournement de minerais luxembourgeois et lorrain.
- 2) Extension de la production d'acier LD.
- 3) Augmentation de nos produits plus élaborés par la réunion des tréfileries de l'ARBED avec la tréfilerie de Felten & Guillaume dans un seul ensemble et augmentation de notre capacité en tôles galvanisées.

Voici les détails des investissements pour les divers secteurs de l'activité de l'ARBED et ses différentes usines :

### MINIÈRES

Les terrains miniers actuels de l'ARBED sont situés en France et au Luxembourg, pratiquement sans interruption le long de la frontière entre Dudelange et Differdange. L'exploitation des minières sera concentrée en cinq points : trois au Luxembourg et deux en France. L'expédition des minettes à partir de ces centres vers les usines se fera en partie par funiculaire (Ottange, Esch, Differdange), en partie par voie ferrée. Il faudrait donc faire quelques modifications au funiculaire et à ses installations annexes et établir des liaisons souterraines. Il est prévu en outre des perfectionnements aux installations d'arrivée des minettes aux usines, et ceci spécialement à Esch.

## USINES

### Esch-Belval

L'achèvement de la construction du haut fourneau B (9 mètres de diamètre), la construction d'installations de broyage et de mélange (bedding), ainsi que la construction d'une première bande d'agglomération Dwight & Lloyd permettront l'arrêt de quatre anciens hauts fourneaux. L'ARBED arrêtera, entre autres, les hauts fourneaux de Schifflange qui resteront provisoirement en réserve pendant une première étape.

Une deuxième étape verra la construction d'un haut fourneau C, également de 9 mètres de diamètre, et l'installation d'une deuxième bande Dwight & Lloyd.

A ce moment-là, toute la production de fonte du bassin d'Esch pourra être réalisée à Belval. Les hauts fourneaux de Schifflange seront superflus et ceux de Terre Rouge serviront de réserve.

La réduction de la main-d'œuvre, probablement importante dans ce secteur, sera compensée en partie par les besoins des nouvelles installations dans les usines de Differdange et de Dudelange.

Parallèlement, la capacité de transformation du laminoir sera augmentée par l'installation d'un troisième démouleur, la construction de trois fours pits supplémentaires et par quelques modifications des installations de finissage des gros trains.

### Differdange

Continuation du programme pour la préparation de la charge par l'implantation d'un bedding, d'une deuxième bande Dwight & Lloyd, et poursuite de la modernisation des hauts fourneaux.

Comme la demande en acier LD va en croissant d'année en année pour l'ensemble des usines luxembourgeoises, l'ARBED sera bientôt amenée à augmenter sa capacité de production en acier LD, et ceci de préférence là où cette demande sera le plus sensible.

L'implantation à Differdange d'une cornue supplémentaire pour acier LD permettra en outre d'utiliser une capacité disponible des bloomings existants à cette usine pour y produire les demi-produits pour les trains à feuillards de Belval.

L'agrandissement du parc à poutrelles Grey augmentera la possibilité de production de ce train.

### Dudelange

La mise en place d'une agglomération Dwight & Lloyd améliorera la préparation de la charge des hauts fourneaux.

Une deuxième et nouvelle ligne de galvanisation donnera à l'usine la possibilité d'augmenter son tonnage de tôles revêtues (130 000 t par an).

### Burbach (Allemagne)

Les pourparlers en cours avec les autres usines sarroises pour une coordination et une rationalisation

des investissements ne sont pas encore suffisamment avancés pour permettre à l'ARBED de donner des précisions techniques.

Dépense envisagée : 2 milliards de francs.

#### Conclusion

Tous ces projets, y compris ceux de Burbach, occasionneront pour 1968 à 1973 compris une dépense globale estimée à 8 milliards, chiffre pratiquement égal à celui des amortissements fiscaux présumés.

L'ARBED aura donc porté son effort d'investissement sur la préparation de la charge au haut fourneau, sur la concentration de la production de la fonte dans le bassin d'Esch et sur l'augmentation de la production d'acier LD. Ses usines seront ainsi tenues techniquement à jour, sa production de produits finis pourra être augmentée de 10% avec les laminoirs existants, et ses prix de revient lui permettront d'affirmer sa position concurrentielle.

\*

### L'industrie sidérurgique et l'économie luxembourgeoise

#### 1) Productions physiques en 1967

(en milliers de t)

	Total
Extraction de minerai de fer	6 304
- Exportations de minerai de fer	303
- Importations de minerai de fer	6 849
Production de fonte	3 963
Production d'acier	4 481
Produits laminés	3 532
Production d'acier par tête d'habitant :	13,4 t

#### 2) Part de la sidérurgie (année 1965) dans :

% milliards de FLUX

	%	milliards de FLUX
le produit intérieur brut au coût des facteurs	23,9	7,4 sur 31,1 au total
le produit intérieur brut de l'industrie au coût des facteurs	46,0	7,4 sur 16,1 au total
les investissements privés	15,8	1,3 sur 8,5 au total
la formation brute de capital fixe	13,7	1,3 sur 9,8 au total
la masse globale des salaires	30,3	5,1 sur 17,0 au total
les exportations totales de biens	67,9	16,9 sur 24,9 au total
	%	milliards d'hommes
la main-d'œuvre industrielle	48,3	21,7 sur 44,9 au total
la population totale active	18,0	25,0 sur 138,9 au total

#### 3) Importance relative de l'industrie sidérurgique dans l'ensemble des industries (année 1965) :

Valeur brute de la production	53,4%
Valeur ajoutée brute	52,7%
Valeur des exportations	76,4%
Personnes occupées	47,0%
Traitements et salaires (y compris les charges sociales)	53,7%
Valeur des investissements (moyenne 1955-65)	59,3%

### L'Economie Luxembourgeoise en 1967 et les Perspectives pour 1968

Dans la série de ses études économiques consacrées aux pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, un rapport est consacré chaque année à l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Nous reproduisons ci-après le passage consacré dans cette étude à l'économie luxembourgeoise en 1967 et aux perspectives pour 1968 :

L'évolution de l'économie luxembourgeoise en 1967 a été caractérisée par une légère accélération du rythme de croissance, le produit national brut ayant progressé d'environ 2% en volume (+0,9% en 1966). Malgré un certain accroissement de la demande extérieure, la demande intérieure finale a marqué une tendance nettement régressive. L'indice de la production industrielle est resté au niveau de l'année précédente; la production sidérurgique a marqué une légère progression (+1,9%), mais les autres branches industrielles ont accusé des reculs plus ou moins sensibles (-3,0% pour le minerai de fer; -5,8% pour l'industrie alimentaire et -2,6% pour l'énergie électrique). Il faut cependant signaler que l'indice de la production industrielle est imparfait; il ne tient pas compte de l'activité de certaines grandes entreprises récemment créées. Si l'on prend en considération l'incidence des industries nouvelles, on pourrait estimer à 2% l'augmentation de l'indice de la production industrielle en 1967 contre un recul de 0,7% en 1966. Par contre, la situation s'est encore aggravée dans l'industrie de la construction, ainsi qu'en témoigne le nouveau et important fléchissement des heures-ouvriers. En recul pour la troisième année consécutive, l'indice en question a en effet diminué de près de 20% en 1967. L'emploi, qui avait sensiblement diminué au cours du deuxième semestre de 1966, est resté presque stable pendant les trois premiers trimestres de 1967, à un niveau inférieur de 6% à celui de la même période de 1966. Le nombre de salariés occupés dans la sidérurgie intégrée a quelque peu diminué à la suite des mesures de rationalisation et de fermeture de mines.

Dé même, les effectifs de la construction se sont sensiblement réduits. Le nombre des ouvriers étrangers a diminué de 11% dans les secteurs autres que l'industrie lourde. La nette détente sur le marché de l'emploi semble avoir nettement freiné la hausse des salaires et le ralentissement de la croissance des revenus disponibles n'a été que partiellement compensé par l'augmentation des allocations familiales et des pensions sociales. La hausse des prix à la consommation s'est élevée à 2,2% pour l'ensemble de l'année, surtout sous l'influence de la majoration de certains droits d'accise, du relèvement des tarifs de certains services publics et de la suppression de certaines subventions à l'agriculture.

Les investissements ont fortement fléchi, aussi bien dans l'industrie lourde qu'au niveau des industries nouvelles et dans la construction. Par contre, les exportations, qui n'avaient que faiblement augmenté en 1966, ont enregistré une progression notable; la demande des produits sidérurgiques dans les pays européens a été ferme et les nouvelles entreprises ont pu augmenter leurs ventes à l'étranger.



A la suite des mesures prises au début de l'année en vue d'un assainissement budgétaire, les dépenses publiques de consommation aussi bien que d'investissement n'ont accusé qu'une très légère augmentation par rapport à 1966. Par ailleurs, la politique économique des Autorités a été orientée vers la solution des problèmes essentiellement structurels. La loi-cadre d'expansion économique de 1962 a été modifiée et prorogée pour cinq ans; un Fonds des Routes a été institué et la création d'un Institut national d'Investissement et de Garantie a été mise à l'étude.

En 1968, la reprise conjoncturelle internationale devrait amorcer un effet de stimulation sur la sidérurgie luxembourgeoise et sur les unités récemment installées. Les impulsions de la demande extérieure pourraient être renforcées par un meilleur comportement de la demande de consommation des ménages et de la demande de biens d'équipement. S'il est vrai que les investissements sidérurgiques semblent devoir se maintenir au niveau de 1967, et que la situation reste incertaine dans la construction résidentielle, il n'en reste pas moins qu'en 1968 on assistera à la mise en exécution d'un important projet d'investissement dans le domaine des industries nouvelles. Sur le marché de l'emploi, la tendance à la détente ira vraisemblablement en s'accroissant, étant donné la compression progressive des effectifs dans l'industrie lourde, l'engagement modéré de personnel par les administrations publiques, la faible conjoncture dans l'industrie de la construction et l'abolition du service militaire obligatoire intervenue au milieu de 1967. En dépit de la détérioration de la situation du marché de l'emploi, la masse salariale pourrait encore progresser en termes réels sous l'effet d'une nette amélioration de l'activité économique. En ce qui concerne les finances publiques, le total des dépenses du budget voté s'accroîtra d'environ 6% en 1968, alors qu'en 1967 il n'aura dépassé que de 2% le niveau atteint en 1966. Si la progression des dépenses courantes ne s'élève qu'à 5% environ, les dépenses en capital augmenteront cependant de plus de 6% par rapport à l'exercice précédent. Au total, l'économie luxembourgeoise pourrait connaître en 1968 une accélération progressive de sa croissance.

\*

### L'Automobile au Grand-Duché en 1967

Dans le Bulletin du STATEC N° 4 de 1968, le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques du Ministère de l'Economie Nationale vient de publier une étude de M. Adrien Ries, docteur en droit, licencié en sciences commerciales et financières, concernant l'automobile au Grand-Duché en 1967.

Nous reproduisons ci-après quelques extraits de cette étude du parc automobile et sur le marché des voitures au Luxembourg :

#### *Le parc automobile en 1967*

##### Evolution générale

Au 1<sup>er</sup> janvier 1968, le parc de véhicules a atteint le chiffre record de 102 377 unités.

Il convient de rappeler que le chiffre de 75 000 véhicules a été atteint en 1963, celui de 50 000 en 1957, celui de 25 000 enfin en 1953. Il en résulte que le parc de véhicules a effectué son dernier grand bond de 25 000 unités au cours d'une période extrêmement courte : en effet il n'a fallu que d'un peu plus de 4 ans, contre 6 ans pour le passage du handicap précédent.

Au cours de l'année 1967, le parc de véhicules a augmenté de 6 105 unités en passant de 96 272 unités au 1. 1. 1967 à 102 377 unités au 1. 1. 1968. Cette augmentation correspond à un taux de 6,3% qui est supérieur au taux de 4,8% constaté pour la période 1966-1967, mais reste néanmoins largement en deça des taux d'expansion des années précédentes (8), et du taux d'accroissement moyen annuel de la décennie 1958-1968 (7,1%).

Le parc de véhicules se décomposait comme suit au 1. 1. 1968 :

Voitures particulières :	72 827 (71,1%)
Camions et camionnettes :	10 870 (10,6%)
Tracteurs agricoles :	9 278 ( 9,1%)
Motocyclettes :	6 172 ( 6,0%)
Véhicules spéciaux :	2 716 ( 2,7%)
Autobus et autocars :	514 ( 0,5%)

On notera la part importante que représentent les voitures particulières dans le parc global; avec 71,1% du total, contre 50% en 1965, on n'est pas loin du moment où trois véhicules automobiles sur quatre seront des voitures.

Il est par ailleurs intéressant de présenter d'une façon schématique l'évolution des dernières années en indiquant au lecteur les variations du parc à la fois en chiffres absolus et en pourcentages :

1967 fut donc l'année où le parc de véhicules luxembourgeois dépassa les 100 000 unités. Cet événement a eu lieu à un moment où le nombre de véhicules en circulation sur notre planète s'approchait du chiffre record de 200 millions, dont plus de 60 millions sur les routes européennes. Car au Grand-Duché comme ailleurs la ronde infernale continue comme le montrent les premières statistiques mensuelles de 1968 :

1 <sup>er</sup> janvier 1968 :	102 377
1 <sup>er</sup> février 1968 :	102 899
1 <sup>er</sup> mars 1968 :	103 655
1 <sup>er</sup> avril 1968 :	104 618
1 <sup>er</sup> mai 1968 :	106 029

Le marché de voitures neuves a donc porté sur 7 987 véhicules en 1967 provenant surtout des pays constructeurs de la C.E.E. (76%) et de Grande-Bretagne (16,5%). Avec 40,4% du total l'Allemagne s'arroge la part du lion, suivie de la France (26%), tandis que les USA restent comme par le passé relégués aux derniers rangs (3,4%).

La bonne tenue du marché en 1967 n'a toutefois pas profité dans une mesure égale à toutes les marques de voitures. Comme par le passé la compétition a été rude, d'autant plus que d'aucuns n'ont pas hésité à supporter certains sacrifices de prix. Voici



les ventes réalisées, en 1967, par les constructeurs les plus importants (voitures neuves) :

1. Ford (allemande, anglaise, américaine)	1 354
2. G.M. (Opel, Vauxhall, marques américaines)	1 278
3. Renault	959
4. Volkswagen	806
5. Fiat	691
6. Peugeot	458
7. Chrysler (Simca, marques américaines)	445
8. Citroën	374
9. B.M.C.	285
10. Mercedes	277

On constatera ainsi que malgré l'insignification des ventes de marques américaines construites aux USA (3,4%), les trois plus grands constructeurs américains — Ford, G.M. et Chrysler — contrôlent ensemble 38,5% des ventes de voitures neuves. D'autre part, pris individuellement, Ford (17%) et G.M. (16%) dépassent de loin le premier constructeur européen, la Régie Renault (12%).

Quand on passe du constructeur à la marque, on remarque tout d'abord que les dix marques les plus usuelles ont réalisé en 1967 la vente de 6 093 voitures neuves, soit 76,3% de l'ensemble des immatriculations; dans ce classement Renault vient en tête, suivi d'Opel, de Volkswagen, de Taunus et de Fiat. Soulignons aussi le succès remporté par les marques japonaises (Toyota, Honda) qui ont réussi à trouver acquéreur pour 87 voitures neuves, soit un peu plus de 1% du total des nouvelles immatriculations.

En résumé, le parc de voitures a subi de fortes modifications au cours des dernières 12 années :

- régression constante des voitures américaines au profit des voitures construites en Europe; au 1. 1. 1968 la part des américaines n'était plus que de 6,8% contre 23,3% en 1956;
- extension constante et rapide des marques allemandes; au 1. 1. 1968 celles-ci représentaient 43,5% du parc de voitures;
- abandon des grosses cylindrées au profit des petites cylindrées et des cylindrées moyennes; au 1. 1. 1968, 19,1% des voitures avaient une cylindrée inférieure à 1 000 cm<sup>3</sup>, 67,4% une cylindrée entre 1 000 et 2 000 cm<sup>3</sup> et 13,5% seulement une cylindrée supérieure à 2 000 cm<sup>3</sup>.

Terminons ce chapitre consacré au parc de voitures par une constatation, curieuse peut-être, mais néanmoins significative pour l'ampleur du phénomène. Depuis 1965, le nombre de voitures qui viennent gonfler chaque année le parc de voitures en circulation sur les routes luxembourgeoises est plus important, en chiffres absolus, que le nombre de naissances vivantes (14). Ainsi en 1967, le parc des voitures s'est accru de 5 457 unités, alors que le nombre de naissances vivantes n'atteignait que le chiffre de 4 957 et que la population totale du pays n'a augmenté que de 210 habitants. Le tableau ci-dessous est très significatif à cet égard et ne manquera pas d'étonner.

	Nombre de naiss. vivantes (14)	Accroissement annuel		
		de la population (14)	du nombre de véhicules	du nombre de voitures
1960 .....	5 019	1 841	4 279	3 596
1961 .....	5 112	3 911	6 683	4 539
1962 .....	5 137	3 900	4 839	3 921
1963 .....	5 112	2 800	3 387	4 187
1964 .....	5 229	4 500	6 610	6 035
1965 .....	5 297	3 300	7 042	5 962
1966 .....	5 194	1 490	3 446	5 604
1967 .....	4 957	210	6 105	5 457

### La densité automobile

L'accroissement rapide et constant du nombre de véhicules en circulation fait monter régulièrement la densité automobile qui atteint, depuis 1966, le degré le plus élevé des pays du Marché Commun et range le Grand-Duché à la sixième place parmi les nations les plus motorisées du monde. Voici à cet égard le tableau, établi au 1. 1. 1967, du nombre d'habitants par véhicule d'une part et par voiture d'autre part dans 14 pays (24):

	Nombre d'habitants par	
	Voiture	Véhicule
Etats-Unis d'Amérique ...	2,5	2,1
Canada .....	3,8	2,9
Nouvelle-Zélande .....	3,5	2,9
Australie .....	4,0	3,1
Suède .....	4,2	3,9
Luxembourg .....	4,9	4,3
France .....	5,0	4,2
Grande-Bretagne .....	5,5	4,7
R.F d'Allemagne .....	5,6	5,1
Suisse .....	5,1	5,3
Danemark .....	5,8	4,5
Belgique .....	5,7	4,9
Pays-Bas .....	7,8	6,7
Italie .....	8,3	7,5

Au 1. 1. 1968, la densité automobile s'établissait comme suit : Par rapport au nombre d'habitants d'abord, le pays comptait 4,6 voitures et 3,3 véhicules par habitant, soit 217 voitures et 327 véhicules pour 1000 habitants. Etant donné l'accroissement relativement faible de la population totale, dont il est question ci-dessous, le nombre de voitures (et naturellement celui des véhicules) pour 1000 habitants augmente très rapidement : de 59 en 1955 il est ainsi passé à 106 en 1960, à 176 en 1965 pour atteindre le record de 217 en 1968.

*Evolution du nombre des véhicules à moteur immatriculés de 1956 à 1968*

Années (situation au 1 <sup>er</sup> janv.)	Moto- cyclettes	Voitures particu- lières et commer- ciales	Camions et camionnettes			Tract. agric.	Autobus et autocars	Véhic. spéc.	Total
			Total	Camions	Camion- nettes				
Chiffres absolus									
1956 .....	9 354	21 230	6 307	3 383	2 924	5 006	289	190	42 376
1957 .....	9 765	24 274	6 579	3 478	3 101	5 671	300	262	46 851
1958 .....	10 075	27 611	6 990	3 645	3 345	6 199	310	406	51 591
1959 .....	10 454	31 137	7 588	3 972	3 616	6 528	333	463	56 503
1960 .....	10 078	33 446	7 638	3 634	4 004	6 824	355	645	58 986
1961 .....	10 084	37 042	8 221	3 513	4 708	6 969	399	550	63 265
1962 .....	10 262	41 581	9 029	3 825	5 204	7 501	383	1 192	69 948
1963 .....	10 306	45 502	9 317	3 881	5 436	7 656	393	1 613	74 787
1964 .....	9 226	49 689	9 399	3 814	5 585	7 883	405	1 572	78 174
1965 .....	8 770	55 724	9 968	3 981	5 987	8 143	393	1 786	84 784
1966 .....	8 714	61 686	10 382	4 046	6 336	8 444	443	2 157	91 826
1967 .....	6 521	67 370	10 559	3 930	6 629	8 882	476	2 464	96 272
1968 .....	6 172	72 827	10 870	3 962	6 908	9 278	514	2 716	102 377

En second lieu la population active fournit un intéressant critère de comparaison. En ce qui concerne les voitures, l'évolution a été la suivante :

	Voitures	Population active	Voitures pour 1000 personnes actives
1948	5 286	135 139	39
1961	37 042	128 475	288
1967	67 370	130 687	515

Au 1. I. 1968 on comptait déjà 557 voitures pour 1000 personnes actives; nous avons donc déjà dépassé le stade où une personne active sur deux dispose d'une voiture et le moment n'est pas loin où cette proportion sera devenue de deux personnes actives sur trois. Si on totalise l'ensemble des moyens de transport individuel (voitures et motocyclettes) on compte d'ores et déjà 604 véhicules pour 1000 personnes actives.

Enfin il convient de relever qu'au 1. I. 1968, le Grand-Duché comptait 40 véhicules par km<sup>2</sup> et 23 véhicules par km de route; au même moment on relevait 703 voitures pour 1000 ménages.

\*

### Université Internationale de Sciences Comparées

Du 29 juillet au 30 août a eu lieu à Luxembourg la session d'été 1968 de la Faculté Internationale de Droit Comparé à l'Université Internationale de Sciences Comparées, consacrée au thème : « L'Emancipation de la femme mariée et sa position patrimoniale dans le mariage ».

La direction du programme est assurée par M. le Professeur Kiralfy du King's College de Londres. La session comporte l'étude des droits italien, allemand,

français, anglo-saxon et des droits des pays du Benelux. L'enseignement de ces droits est donné par MM. les professeurs Rodota de la Faculté de Jurisprudence de l'Université Macerata de Rome, Graue de la Faculté de Droit de Kiel, Colomer de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Montpellier, Kiralfy du King's College de Londres et Renard de la Faculté de Droit de Liège.

La session a débuté par une conférence inaugurale prononcée par M. le Professeur Lorenz, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Munich, sur le sujet : « Rechtsvergleichung als Methode zur Präzisierung allgemeiner Rechtsgrundsätze und Wegbereitung der Rechtsvereinheitlichung ». Dans le cadre de la session 1968, M. le doyen honoraire Savatier prononcera une conférence sur le sujet : « Emancipation de la femme et statut patrimonial du ménage. Problème général et solution française actuelle ».

Rappelons que la direction scientifique de la Faculté internationale de Droit comparé est assurée par un curatorium de trois professeurs : MM. Hans Dölle, ancien directeur du Max Planck Institut, Hamburg, R. Graveson, doyen de la Faculté de Droit du King's College de Londres et M. Rotondi, professeur à l'Université Commerciale Luigi Bocconi de Milan.

\*

### Le 16<sup>e</sup> Festival International de Théâtre à Wiltz

Créé il y a 16 ans, le Festival International de Théâtre en plein air de Wiltz a pour cadre l'amphithéâtre naturel du vieux château féodal de Wiltz et peut accueillir 2 100 spectateurs.

Du 5 au 27 juillet a été présenté cette année un programme où figuraient les pièces suivantes : « Henri IV » de Luigi Pirandello, par la Compagnie « Le Rideau de Bruxelles », dans une mise en scène de Julien Bertheau avec Claude Etienne dans le rôle titulaire.

A l'occasion de la commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Claude Debussy a été présenté au Festival International de Théâtre de Wiltz, les 12 et 13 juillet, « Le Martyre de Saint Sébastien », poème dramatique, avec dans le rôle titulaire la grande vedette mondiale Ludmilla Teherina, qui dansa en première mondiale une nouvelle version sous la régie de Henri Doublier. La direction musicale était confiée à Jacques Pernoo, avec l'orchestre symphonique de Liège, la chorale « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette, sous la direction de Pierre Cao, et la Chorale mixte de Wiltz, sous la direction de Roger Reckinger.

Le 20 juillet a eu lieu dans le cadre du Festival de Wiltz, une manifestation de sympathie en hommage à Martin Luther King, avec Memphis Slim, un des plus grands chanteurs et pianiste de Blues du monde. Des negro-spirituals furent chantés par les chorales « Sängerbond » de Diekirch et « Lyra » d'Ettelbruck, sous la direction de Joseph Kintzé. Le 27 juillet enfin a eu lieu un concert J. S. Bach en l'église paroissiale de Wiltz, par le « Württembergischer Kammerorchester » sous la direction de Jörg Faerber.

En marge du festival a eu lieu à l'hôtel de Ville de Wiltz le « Salon de Peinture », où furent exposées des œuvres de peintres et de sculpteurs luxembourgeois.

Le programme du Festival International de Théâtre de Wiltz était exceptionnel cette année. Il a surpassé en qualité les excellents programmes des années précédentes et a offert au public luxembourgeois et aux nombreux visiteurs étrangers l'occasion d'assister à des soirées théâtrales de tout premier ordre.

\*

### Les Métiers d'Art dans les Pays du Benelux

Les Métiers d'Art dans les pays du Benelux, tel est le sujet d'une exposition organisée à Ostende, du 6 juillet au 4 août 1968.

Elle fut décidée par le groupe de travail « métiers d'art » de la Commission spéciale des classes moyennes de l'Union économique Benelux, dans le cadre de la collaboration économique entre la Belgique, les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg.

Cette exposition était organisée avec la collaboration du service des métiers d'art de l'Institut économique et social des Classes moyennes, du « Centraal Orgaan voor Scheppend Ambacht » (C.O.S.A.), Oude Delft, à Delft, du « Centre national de promotion des arts et des métiers d'art », Luxembourg, des Offices provinciaux des métiers d'art qui en Belgique ont été chargés de rassembler les œuvres, et du Centre culturel de la ville d'Ostende.

Cette exposition réunissait toutes les disciplines qui constituent l'artisanat d'art : la céramique, la dentelle, le textile, le batik, le tissage, la tapisserie, l'aluchromie, les vitraux, la reliure, le travail du cuir, le travail du métal, l'orfèvrerie, le travail du bois, le travail de l'osier, les jouets artistiques, la mosaïque, l'émail, la verrerie, etc.

Parmi les personnalités qui ont été invitées à accorder leur patronage à cette manifestation et à faire partie du comité d'honneur figuraient, du côté luxembourgeois, Monsieur J.-P. Buchler, Ministre des Classes Moyennes, et Monsieur Camille Dumont, Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles.

\*

### Echo de presse sur le Luxembourg

Dans leur édition du 6 juillet 1968, les journaux allemands « Westdeutsche Rundschau » de Wuppertal-Barmen et le « Kölnische Rundschau » ont consacré un article au Grand-Duché, sous le titre « Die Luxemburger halten viel vom guten Essen — Kleines Land der großen Urlaubsmöglichkeiten ».

Nous reproduisons ci-après le texte de cet article sur l'aspect touristique du Grand-Duché :

Luxemburg hat seinen Sender, hat seinen Camillo Felgen und in Echternach eine Springprozession, die es ob ihrer Kuriosität zur Weltberühmtheit gebracht hat. Bei dieser Prozession geht es jeweils drei Schritte vor und dann wieder zwei Schritte zurück. Es scheint, als hätten die Luxemburger diese Springprozession zum Leitmotiv ihres Fremdenverkehrs gemacht. Denn touristisch ist das Großherzogtum weitgehend anonym und bei vielen nur das Ziel einer kurzen Stippvisite geblieben.

Daß in dieser touristischen Degradierung Luxemburgs bereits der vorab entscheidende, fast unverzeihliche Irrtum steckt, wird jeder bezeugen, der sich einmal näher auf den 2500 Quadratkilometern unseres westlichen Nachbarn umgesehen hat. Ihm ist klargeworden, daß hinter dem simplen Werbewort « vom kleinen Land der großen Urlaubsmöglichkeiten » nichts als die objektive Wahrheit steckt. Und objektiv wahr ist, daß Luxemburg es verdient und verlohnt, mehr als ein Land der kurzen Stippvisiten gewertet zu werden.

### Man spricht deutsch

Das Großherzogtum spricht deutsch, kocht französisch und schließt sich — das gehört auch zur objektiven Beurteilung des Fremdenverkehrs — in touristischen Belangen weitgehend dem französischen Vorbild an. So wird dem deutschen Gast, gemessen an den eigenen Verhältnissen, manches, vor allem in der Landeshauptstadt selbst, ein wenig teuer erscheinen. Doch im Gesamtbild täuscht dieser Eindruck. Auf dem Lande selbst ist es billig und preiswert, und was dem Magen geboten wird, wird in kapitaler Fülle geboten. Denn die Luxemburger halten viel vom guten Essen. Sie haben ihre Spezialitäten und eine großartige Tischkultur. Darin beziehen sie in ihrer ausgesprochenen Gastfreundlichkeit auch gern den Fremden ein.

Fast jeder Bauer in den Ardennen hat sein eigenes Rezept, nach dem er den Schinken bereitet. Oder das Wildbret. Und auch aufs Brennen edler Schnäpse versteht sich in jedem Dorf ein Spezialist.

Diesen Dingen nachzuspüren, die landschaftlichen und baulichen Kostbarkeiten des Landes zu erleben und einen stillen, in solcher Beschaulichkeit fast

kaum noch gekannten Urlaub zu verbringen, das alles sind schon verlockende Aussichten, um einmal seine Urlaubspläne in diesem europäischen Zwergstaat zu verwirklichen.

### *Forellen an der Angel*

Der zweifellos schönste Teil des Landes ist der Norden, ist das Oesling als Teil der Ardennen, die sich hier zu einem herrlichen Hochplateau erheben, durch das sich die Rinnsale der Our, Sauer und Ernzt schlängeln. « Wer sich hier nicht erholt », sagte ein Kölner, « ist selbst schuld. » Er warf von morgens bis abends die Angel aus und zog die Forellen für die Mahlzeiten in seiner Bauernpension selbst an Land. Die Familie sah zu, oder sie wanderte, wenn nicht eine Ausflugsfahrt auf dem Tagesprogramm stand mit Burgbesichtigung oder Besuch im Bettemburger Märchenpark, in den Abteien von Clervaux oder Clerf, in Remich, Ettelbrück, Mondorf, Vianden oder Grevenmacher. Es liegt ja alles so dicht beieinander, daß es in wenigen Autominuten zu erreichen ist.

### *Viele Schwimmbäder*

Die Landeshauptstadt selbst ist sicherlich die Krone eines solchen Tagesausflugs. Ihren Besuch lohnt allein schon der Weg durch die Anlagen der alten Bastion, der Anblick der Kathedrale, des grünen Waldgürtels, der die Stadt umschließt und ihr einen reizvollen Zauber verleiht. Auch der Bummel über die Boulevards gehört zum Besuch der Stadt, die Einkehr in einem der vielen vorzüglichen Restaurants, wo man zwar teuer, aber ganz erlesen speist.

Schwimmbäder und Flußbadeanstalten liegen über das ganze Land verstreut, zumeist eingebettet in die Pracht der Wälder. Ziele für den Autofahrer, die sich wahllos ansteuern lassen. Am Wege läßt sich viel Überraschendes entdecken. Jeder Halt verspricht neue Erlebnisse, die man in diesem kleinen Lande eigentlich so gar nicht vermutet.

\*

## Le Mois en Luxembourg

(mois de juillet)

2 juillet : A Luxembourg ont lieu les cérémonies du 70<sup>e</sup> anniversaire de la « Crèche », en présence de Leurs Altesses Royales la Grande-Duchesse Charlotte et la Grande-Duchesse Joséphine Charlotte

A l'Institut National des Sports à Luxembourg, le Panathlon Club invite à une conférence faite par M. D<sup>r</sup> Paul Martin, de Lausanne, sur le thème : « Expériences d'une vie d'athlète et de médecin ».

3 juillet : A Luxembourg débute le congrès de la Fédération européenne des clubs Soroptimistes, placé sous le haut patronage de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.

4 juillet : Au Théâtre des Casemates à Luxembourg, le Centre grand-ducal d'art dramatique présente la pièce « Die Polizei » de Slawomir Mrozek.

A Ettelbruck, dans le cadre du Remembrance Day et à l'occasion de la Fête nationale américaine, le couple Bruno Wyzuj et Regina de Carvalho donne un concert vocal.

A l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg a lieu une réception à l'occasion de l'Independance Day.

A Vianden a lieu un concert de musique de chambre, avec le concours des solistes Gerbaud, violoncelle, et Kemmer, piano.

5 juillet : A Wiltz, dans le cadre du Festival international de Théâtre en plein air, la compagnie « Le Rideau », de Bruxelles, présente la pièce « Henri IV » de Luigi Pirandello.

A Mondorf-les-Bains, le couple Gilbert et Brigitte Boulot donne un concert.

7 juillet : A Ettelbruck a lieu le 15<sup>e</sup> Remembrance Day, avec la participation de troupes américaines, françaises, belges et luxembourgeoises.

A Vianden débute une semaine musicale des jeunes.

9 juillet : A Luxembourg débute le 4<sup>e</sup> Congrès de l'Acier, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

A Luxembourg, l'American Youth Band and Chorus donne un concert.

A Mondorf-les-Bains, M. le professeur Norbert Thill tient une conférence sur le thème : « A travers la Tchécoslovaquie ».

10 juillet : Au Foyer Européen à Luxembourg, l'écrivain Hubert Fichte lit des extraits de ses œuvres.

11 juillet : A Vianden a lieu un concert de musique de chambre, avec le concours d'un groupe instrumental et d'un groupe vocal du Conservatoire de Luxembourg et du pianiste Marco Bettendorff.



- 12 juillet : A Wiltz, dans le cadre du Festival international de Théâtre en plein air, l'orchestre symphonique de Liège interprète « Le martyr de Saint Sébastien » de Claude Debussy, avec le concours de Ludmilla Tcherina, la chorale « Uelzrecht » d'Esch-sur-Alzette et la chorale mixte de Wiltz.
- 13 juillet : A Luxembourg, les Amitiés Françaises invitent à un banquet, à l'occasion de la Fête nationale française.
- 15 juillet : A Luxembourg, l'Union européenne des fédéralistes du Grand-Duché invite à une table-ronde sur le sujet : « L'Europe après le 1<sup>er</sup> juillet ».
- 16 juillet : A la Place d'Armes à Luxembourg débute le 8<sup>e</sup> Festival international du folklore, avec la présentation de danses folkloriques par « The Nicolson Pipe Band » de Folkstone.
- 18 juillet : A Vianden a lieu un concert de musique de chambre, avec le concours de Josette Doemer, soprano.  
A la Place d'Armes à Luxembourg, le groupe folklorique « Les Frontières » de Bourg-St. Maurice (Savoie) présente des danses et des chants folkloriques.
- 20 juillet : A Wiltz, dans le cadre du Festival international de Théâtre en plein air, le chanteur et pianiste de blues Memphis Slim donne un concert, avec le concours des chorales « Sängerbond » de Diekirch et « Lyra » d'Ettelbruck.  
A l'occasion de la Fête nationale belge, S. Exc. Monsieur l'Ambassadeur de Belgique à Luxembourg donne une réception à l'Ambassade de Belgique.  
A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du peintre italien Roberto Bellucci.
- A Mersch débute le 5<sup>e</sup> Festival international de folklore.
- A Wiltz, dans le cadre du Festival international de Théâtre en plein air, a lieu le vernissage d'un salon de peinture d'artistes luxembourgeois.
- A la Place d'Armes à Luxembourg, le School Band of America — School Chorus of America donne un concert.
- 21 juillet : A Nospelt débute une semaine de la poterie et de la céramique.
- 22 juillet : A Mersch débute un stage international de jeunes, qui porte sur les problèmes économiques, politiques et culturels d'aujourd'hui. Ce stage est organisé par les Amis du Sonnenberg en collaboration avec le Service National de la Jeunesse.
- 24 juillet : A Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à une conférence-débat, présidée par M. D<sup>r</sup> Félix Worré, sur la réforme des études supérieures.  
A la Basilique d'Echternach, le Quatuor Vocal du Luxembourg donne un concert spirituel.
- 25 juillet : A Vianden, le Quintette Luxembourgeois donne un concert de musique de chambre.
- 27 juillet : A Wiltz, dans le cadre du Festival international de Théâtre en plein air, est donné un concert J. S. Bach par le Württembergische Kammerorchester, placé sous la direction de Jörg Faerber, en l'église paroissiale de Wiltz.
- 31 juillet : A Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à une conférence-débat sur le thème : « La contestation des étudiants et les événements du mois de mai ».